2018

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

atlantic'eau
service public de l'eau potable

S'ENGAGER FERMEMENT POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

En 2018, atlantic'eau a plusieurs fois été interpellé sur la dégradation de la qualité de l'eau distribuée et sur les impacts possibles sur la santé.

Les non-conformités constatées depuis deux ans se rapportent essentiellement à la présence de résidus d'herbicides, notamment du S-métolachlore.

En avril dernier, l'ANSES a enfin rendu un avis sur les limites de qualité applicables à ces molécules : elles sont dépassées en sortie de plusieurs unités de traitement.

Atlantic'eau et les syndicats adhérents ont pris leurs responsabilités. Les études préliminaires à la réhabilitation des filières de traitement ont aussitôt été lancées.

Mais il nous faut surtout agir à la source. À plusieurs reprises, j'ai sollicité le préfet pour une interdiction immédiate de l'utilisation du S-métolachlore dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. En réponse, le préfet nous invite à proposer un plan d'actions, partagé notamment avec la profession agricole, visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce n'est pas suffisant : si actuellement une grande majorité des pesticides sont recherchés dans l'eau potable, ce n'est pas le cas de tous les métabolites issus de ces molécules. Mais ils le seront demain.

Atlantic'eau souhaite distribuer une eau d'une qualité irréprochable et maintenir ainsi la confiance des consommateurs dans l'eau du robinet. Or il n'existe pas de méthode plus efficace pour empêcher la présence d'une substance toxique dans les eaux que d'en éviter son déversement.

Atlantic'eau poursuivra sa démarche ambitieuse et concertée pour la protection de la ressource en eau, avec pour objectif le non usage des produits phytopharmaceutiques au sein des périmètres de protection des captages, et ce dans les délais les plus courts.

JEAN-MICHEL BRARD
Président d'atlantic'eau

TEMPS FORTS 2018

13 JUILLET

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LE BILAN SANITAIRE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE EN PAYS DE LA LOIRE

Le directeur général de l'ARS, la préfète de région et le président d'atlantic'eau ont animé cette matinée dont les grands sujets étaient la qualité de l'eau et la reconquête de la ressource. La conférence s'est poursuivie par une visite de l'unité de production d'Ancenis.

AOÛT

MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION DE BOVIEUX

La reconstruction intégrale de l'unité de production permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ouest de la Région de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois.

22 JUILLET

ATLANTIC'EAU AUX AILES BLEUES

Première participation d'atlantic'eau pour distribuer de l'eau aux Ailes Bleues à Pornic, grand meeting aérien qui a rassemblé 120 000 personnes.

SEPTEMBRE

DÉBUT DES TRAVAUX DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DE MACHECOUL

Construction d'une nouvelle unité de production à Machecoul avec un traitement au charbon actif en grain pour éliminer les pesticides. Mise en service prévue à la fin de l'été 2019.

9 NOVEMBRE

VOTE DE LA BAISSE DES TARIFS ATLANTIC'EAU POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Réduction de 10% de la part abonnement des diamètres 15 et 20 mm à compter de 2019.

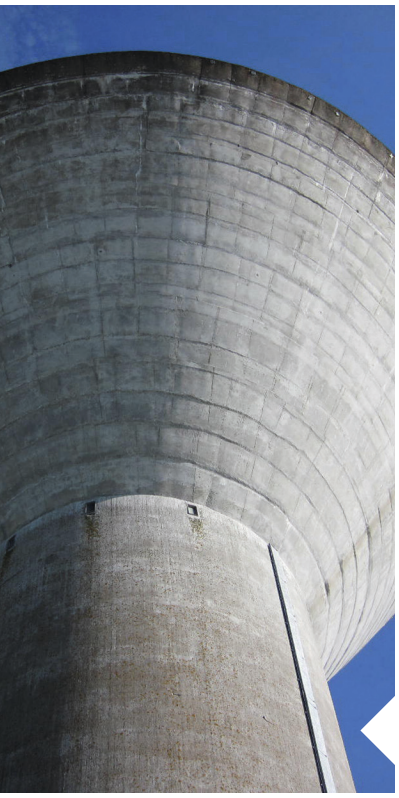

DÉCEMBRE

ENVOI DE LA PREMIÈRE FACTURE CO-MARQUÉE

Donnant ainsi de la visibilité à atlantic'eau tout en mettant en avant le travail réalisé par les exploitants.

31 DÉCEMBRE

ADHÉSION DE CHATEAUBRIANT AU SIAEP DU PAYS DE LA MÉE

Intégrant ainsi 5709 abonnés supplémentaires sur le territoire d'atlantic'eau.

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

8 Au service des territoires et des usagers
9 Une mission de service public
9 Une gouvernance au cœur des territoires
10 251 000 abonnés
10 Une gestion déléguée

EAU POTABLE : VERS UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

12 Les périmètres de protection
13 Le niveau des nappes
13 Des travaux sur la ressource
13 La protection de la ressource : un engagement partagé
15 Production d'eau potable
15 La qualité de l'eau sous surveillance

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

16 Les ouvrages de transport
17 Couvrir les besoins…
18 Jusqu'au consommateur
19 Performance hydraulique : un réseau en bon état
19 Moderniser et sécuriser le réseau
20 Renouveler le patrimoine
21 Des travaux non programmables
21 L'association LA Géo Data au cœur du référentiel plan corps de rue simplifié

RELATIONS AVEC LES ABONNÉS

22 Facturation du service
22 Recouvrement des factures
23 Un logo co-marqué
24 Autres indicateurs de la relation aux abonnés
25 L'abonnement au service d'eau potable

FINANCEMENT DU SERVICE

26 Bilan financier 2018
27 Endettement
27 Tarifs au 1er janvier 2019

ANNEXES

29 N°1 Indicateurs réglementaires
30 N°2 Information sur les contrats d'exploitation de distribution
30 N°3 Grille tarifaire
31 N°4 Achats et ventes en gros, achats d'eau aux collectivités adhérentes d'atlantic'eau
32 N°5 Données par secteurs
56 N°6 Note d'information de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

62 Les activités des assemblées
62 Les principales décisions du comité syndical
63 La commission consultative des services publics locaux
63 L'organisation des services
64 Les activités des services
66 Compte administratif 2018

Des chiffres qui comptent

250 978
ABONNÉS
POUR 553 300 HABITANTS
DESSERVIS

162
COMMUNES
ADHÉRENTES

2,03 €/m³ TTC
SUR LA BASE D'UNE
FACTURE DE 120 M³
AU 01/01/2019,
REDEVANCES AGENCE
DE L'EAU INCLUSES

102
L/J/HAB
EN CONSOMMATION
MOYENNE

24/24h et 7/7j
LIVRÉE À DOMICILE
ET DISPONIBLE
À CHAQUE INSTANT

14
SITES DE CAPTAGE
D'EAUX SOUTERRAINES
OU SUPERFICIELLES

10 810 kilomètres
DE RÉSEAU
HORS FEEDERS

100
RÉSERVOIRS
OU CHÂTEAUX
D'EAU

9 942 993
M³ VENDUS
AUX COLLECTIVITÉS
EXTÉRIEURES

6 871 356
M³ ACHETÉS
AUX COLLECTIVITÉS
EXTÉRIEURES

28
MILLIONS
DE MÈTRES CUBE
D'EAU CONSOMMÉS

2018

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES USAGERS

Syndicat mixte, atlantic'eau exerce les compétences transport et distribution d'eau potable sur son territoire. En 2018, atlantic'eau a desservi 251 000 abonnés soit 39% des habitants de Loire-Atlantique.

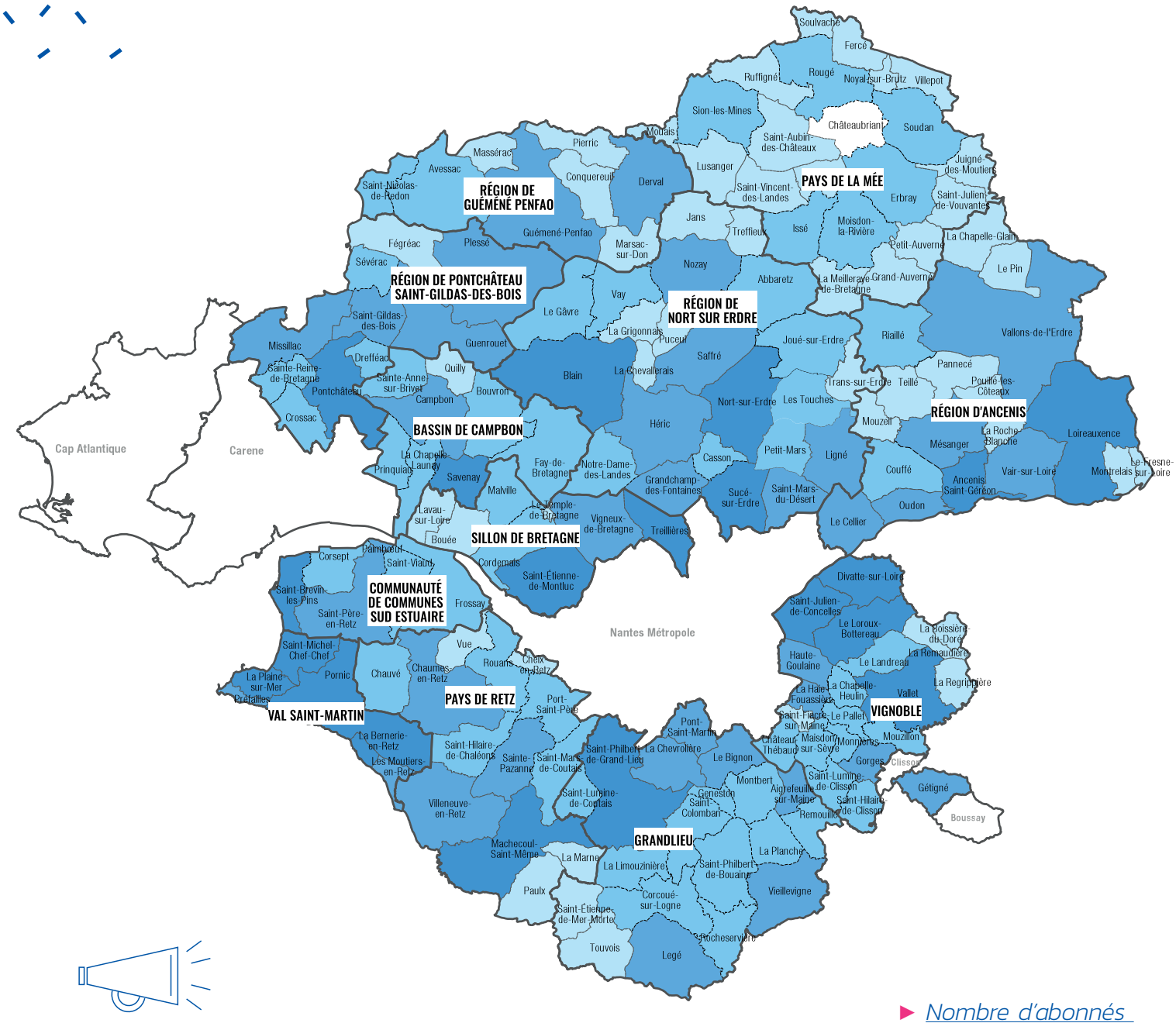

162 COMMUNES DONT 2 EN VENDÉE ET 1 EN MAINE-ET-LOIRE

250 978 ABONNÉS

553 314 HABITANTS DESSERVIS (SOURCE INSEE)

► *Nombre d'abonnés au 31 décembre 2018*

- 1 - 800
- 801 - 1500
- 1501 - 3000
- > 3000

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Depuis le 1er avril 2014, atlantic'eau exerce les compétences transport et distribution d'eau potable en lieu et place de ses collectivités adhérentes. À ce titre, le syndicat est l'autorité organisatrice et doit donc :

- assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement,
- définir les modes de gestion pour l'exploitation des ouvrages,
- définir la politique tarifaire et voter les tarifs de vente aux usagers,
- gérer les impayés et la relation usagers en lien avec les exploitants.

Les collectivités adhérentes d'atlantic'eau conservent l'exercice de leur compétence production. Atlantic'eau met ses services à leur disposition pour exercer cette compétence.

BILAN DES ATELIERS DES COMMISSIONS TERRITORIALES SUR LA GOUVERNANCE (NOVEMBRE 2018)

Dans le contexte de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 (dite loi NOTRe) et de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 (dite Loi Ferrand) transférant la compétence eau potable aux établissements publics à fiscalité propre (EPCI-FP), les délégués des commissions territoriales ont été invités à s'exprimer sur la future gouvernance d'atlantic'eau.

- À travers des ateliers participatifs animés par un prestataire, un travail de diagnostic de l'existant et de recensement des attentes des élus a été mené.
- Les grands sujets abordés ont été : la préparation de l'évolution des compétences d'atlantic'eau au 01/01/2020, l'intégration des EPCI-FP, le maintien du rôle des communes en tant que relai au niveau local et l'ancrage des modalités de fonctionnement de la future gouvernance.

UNE GOUVERNANCE AU CŒUR DES TERRITOIRES

MEMBRES ADHÉRENTS D'ATLANTIC'EAU

Désignent les délégués des commissions territoriales

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 communautés de communes

- Communauté de communes du Sud-Estuaire, Communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois pour le territoire de la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet.

COMITÉ SYNDICAL

4 syndicats mixtes

- SAEP de la région de Nort-sur-Erdre, SAEP du Pays de Retz, SAEP de la région de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois, SAEP de Vignoble-Grandlieu.

4 syndicats intercommunaux

- SIAEP de la région d'Ancenis, SIAEP de la région de Guéméné-Penfao, SIAEP du Pays de la Mée, SIAEP du Val-Saint-Martin.

CONSEIL MUNICIPAL

15 communes

- Bouée, Bouvron, Campbon, Cordemais, Fay de Bretagne, Lavau, La Chapelle-Launay, Le Temple-de-Bretagne, Malville, Prinquiau, Quilly, Saint-Étienne de Montluc, Treillières, Savenay, Vigneux-de-Bretagne.

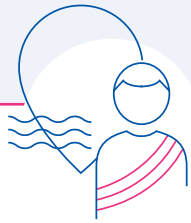

11 COMMISSIONS TERRITORIALES

Désignent les membres du comité syndical

Les élus y sont consultés pour la programmation des travaux et le choix du mode de gestion.

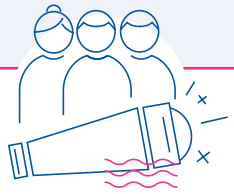

LE COMITÉ SYNDICAL

Désigne les membres du bureau

Cette assemblée délibérante (54 titulaires + 54 suppléants) se réunit au moins quatre fois par an pour décider des grandes orientations du service public de l'eau potable, des investissements à réaliser et pour voter le budget et les tarifs.

LE BUREAU

Cet organe exécutif (1 président + 11 vice-présidents) se réunit huit à dix fois par an pour délibérer par délégation du comité syndical. Les vice-présidents représentent chacun un territoire pour rester à l'écoute des communes et des usagers. Ils reçoivent en outre une délégation particulière du président : marchés publics, ressources humaines, relations avec les usagers...

251 000 ABONNÉS

Au 31 décembre 2018, atlantic'eau desservait 162 des 207 communes de Loire-Atlantique, ainsi que deux communes de Vendée, Saint-Philbert-de-Bouaine et Rocheservière, et, pour partie, une commune du Maine-et-Loire, Ingrandes Le-Fresne-sur-Loire.

Le syndicat recense 250 978 abonnés fin 2018, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2017. La commune comptant à ce jour le plus d'abonnés reste Pornic (11 997 abonnés). À l'inverse, la commune comptant le moins d'abonnés est Juigné-les-Moutiers avec 169 abonnés. Ces données traduisent bien l'attractivité du littoral, par opposition au nord du département, moins peuplé ainsi que la forte activité de construction de lotissements privés en 2018.

Il faut noter qu'un abonné peut avoir plusieurs abonnements, s'il est propriétaire d'une maison secondaire, s'il s'agit d'un cabinet immobilier gérant plusieurs immeubles...

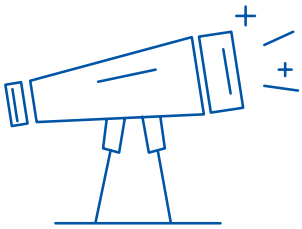

REPÈRES

14
contrats d'exploitation au 1er janvier 2019. distribution-transport

Le nombre d'abonnés a augmenté de
3 % en 2018

UNE GESTION DÉLÉGUÉE

L'exploitation courante des feeders, des stations, des réservoirs et des réseaux est confiée à deux opérateurs privés : Saur et Veolia. La présence de deux exploitants sur le territoire permet de créer de l'émulation entre opérateurs et de faire des comparaisons utiles pour améliorer la qualité du service.

Cette mise à disposition des ouvrages pour la gestion du service se fait sous deux formes contractuelles différentes :

- la délégation de service public,
- le marché de services.

À l'échelle nationale, la délégation de service public est le mode de gestion majoritaire pour les communes regroupant plus de 1500 habitants, avec 61 % de la population française desservie par un service en gestion déléguée. [source : la Gazette n°30-31/2 77-2378].

Contrairement aux marchés de services, les délégations de services publics permettent une négociation avec les postulants lors de la consultation et la rémunération du délégataire est « substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ».

En pratique, le délégataire assume le risque commercial lié à l'exploitation du service (gestion aux risques et périls du délégataire), ce que les marchés de services ne permettent pas.

LE SUIVI DES DÉLÉGATAIRES

Dans le cadre des contrats de délégation de service public, les exploitants s'engagent à appliquer tous les termes des contrats. Bien que les échanges entre les délégataires et atlantic'eau soient fréquents, il est nécessaire de suivre et contrôler les actions et rendus des exploitants.

Afin de suivre régulièrement le travail réalisé par les délégataires, une nouvelle organisation du suivi via un planning annuel de réunions a été mise en place en 2018.

Cinq fois par an, pour chaque territoire, les délégataires et le service exploitation-usager se réunissent pour échanger sur des sujets précis comme :

- les plans et travaux de renouvellement, les investissements et autres engagements contractuels,
- les bilans hydrauliques, les données d'exploitation et les indicateurs de performance.

En 2018, une méthode de suivi des opérations de renouvellement a été élaborée. Elle permet d'une part de maitriser chaque opération du plan de renouvellement annuel ou sur la globalité du contrat et d'autre part de contrôler les montants engagés chaque année.

D'autres réunions plus spécifiques sont aussi organisées pour faire évoluer des sujets concernant les abonnés (la facturation, les recouvrements d'impayés,...) ou la qualité du SIG (système d'information géographique).

En 2019, un audit financier sera réalisé sur deux territoires d'atlantic'eau afin de vérifier la sincérité et la régularité des comptes présentés à atlantic'eau par les exploitants.

Enfin, l'autonomie du délégataire offre à la collectivité l'opportunité de se concentrer sur la gestion de son patrimoine et sur ses missions de contrôle des prestations rendues.

Au 1er janvier 2019, 13 contrats de distribution et 1 contrat de transport sont en cours soit 1 contrat supplémentaire par rapport à 2018.

En effet, la ville de Châteaubriant a intégré le SIAEP du Pays de la Mée au 31/12/2018. Son contrat d'exploitation s'achèvera au 30/06/2019 pour intégrer celui du Pays de la Mée.

Pour les différents contrats, les missions de l'exploitant sont :

- l'exploitation des ouvrages et réseaux (fonctionnement, surveillance, entretien),
- le renouvellement des équipements électromécaniques et compteurs,
- la relève des compteurs et la facturation aux abonnés,
- la responsabilité de la qualité de l'eau distribuée.

La rémunération des exploitants est fonction des volumes distribués, du nombre d'abonnés desservis et dépend de la durée des contrats. Elle varie de 28 à 52 € par abonné et par an.

Depuis le 1er avril 2014, l'intégralité des recettes perçues par les exploitants auprès des abonnés est reversée à atlantic'eau.

► *Contrats d'exploitation atlantic'eau par territoire au 1er janvier 2019*

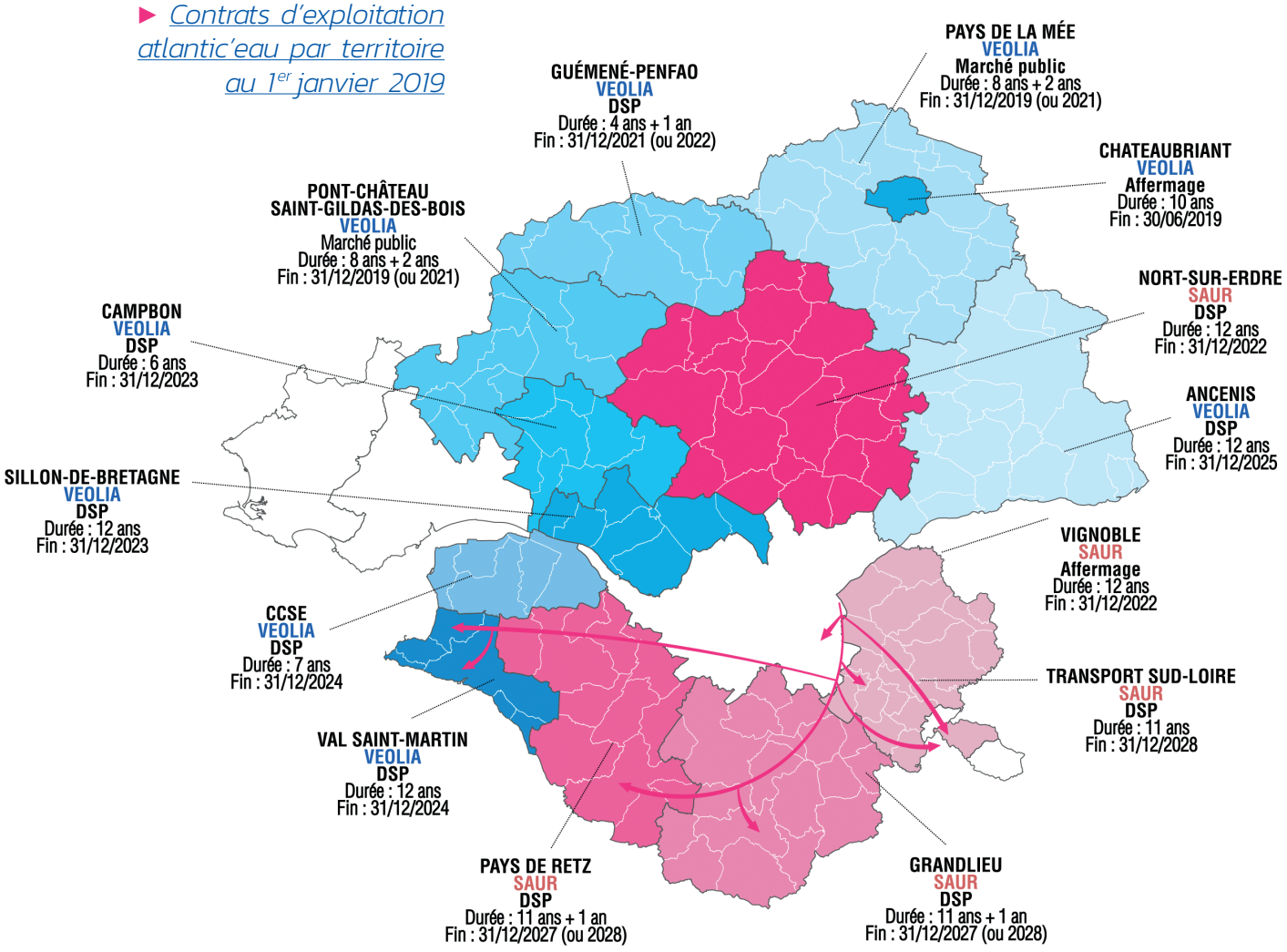

EAU POTABLE : VERS UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

Alors que la qualité de l'eau reste une préoccupation majeure pour les abonnés et les acteurs de l'eau, atlantic'eau s'engage et mène des actions pour la protection des ressources.

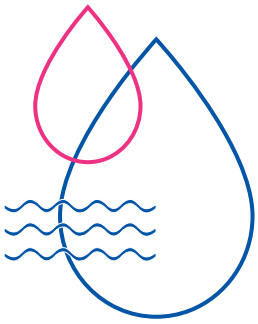

► *Indicateurs d'avancement de la protection de la ressource*

- 20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% à 50% : Avis hydrogéologique rendu + Dossier déposé en Préfecture
- 60% : Arrêté préfectoral signé
- 80% : Arrêté préfectoral entièrement mis en œuvre
- 100% :Arrêté préfectoral entièrement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

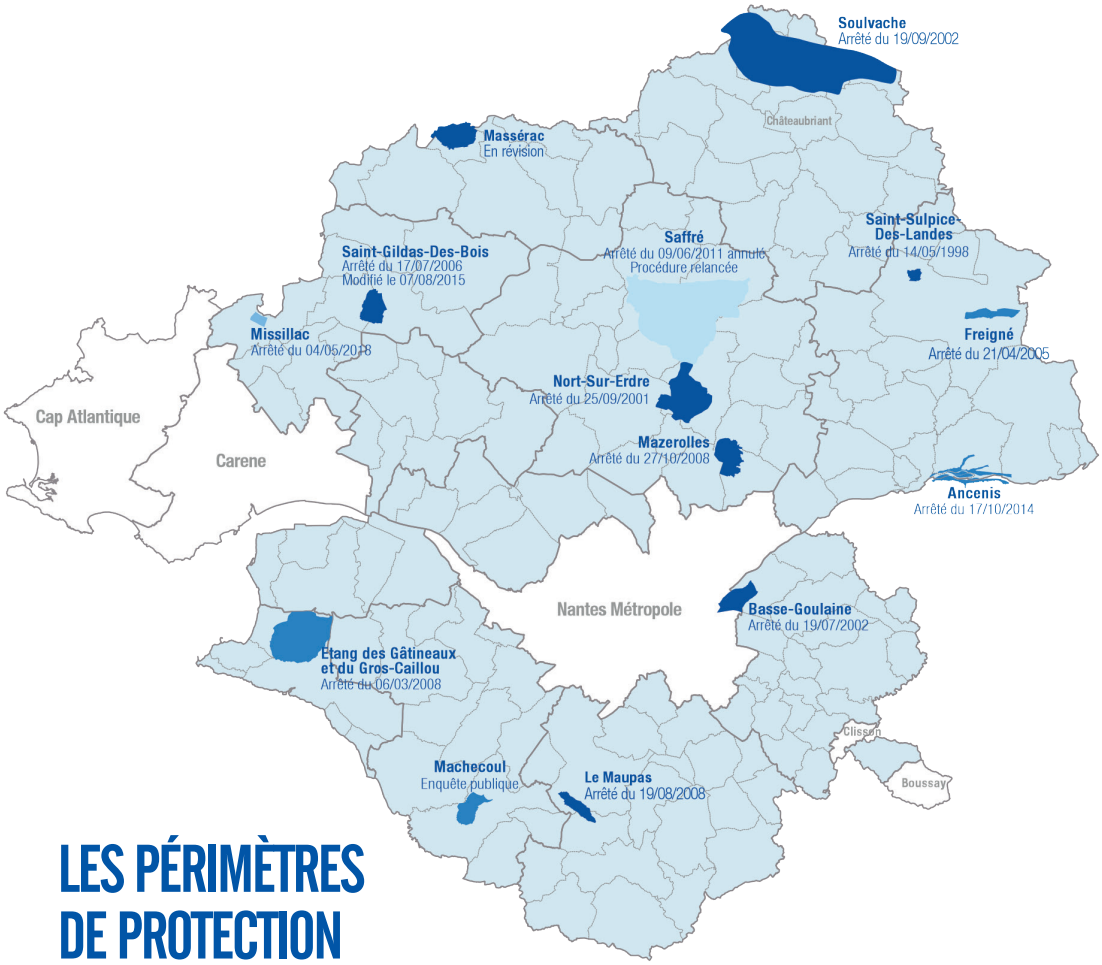

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

L'indicateur national de la protection de la ressource en eau permet de suivre l'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages.

Ainsi, au 31 décembre 2018, cet indicateur s'élève à 76 % sur le territoire d'atlantic'eau, ce qui correspond à :

- 12 arrêtés de DUP signés, dont 2 nouveaux arrêtés
- 1 dossier en études : Saffré
- 1 dossier en cours d'instruction par les services de l'État :

Machecoul : enquête publique du 11 juin au 13 juillet 2018

Indice d'avancement de la protection de la ressource [P 108.3]

76 %
sur le territoire d'atlantic'eau

LE NIVEAU DES NAPPES

En Loire-Atlantique, contrairement à 2017, les périodes de recharge et de vidange des nappes ont retrouvé un rythme normal.

Suite à une forte recharge hivernale, les niveaux des nappes observés au début du printemps 2018 étaient comparables aux valeurs moyennes enregistrées depuis une vingtaine d'années.

La vidange des nappes, amorcée fin avril, a été limitée par d'abondantes précipitations au mois de juin puis a repris à une intensité conforme à la normale. La baisse des niveaux s'est poursuivie jusque fin octobre en lien avec les conditions météorologiques sèches du début de l'automne.

Le déficit pluviométrique en automne n'ayant permis que partiellement la recharge des nappes, la fin d'année 2018 s'est caractérisée par des niveaux en deçà des valeurs moyennes enregistrées depuis une vingtaine d'années.

DES TRAVAUX SUR LA RESSOURCE

En 2018, deux forages ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. Le forage F1 à Saffré a été rechemisé et le forage MSM3 à Mazerolles a été décolmaté.

Dans le cadre de l'étude de la sécurisation du territoire du Pays de la Mée, des recherches en eau ont été menées à Erbray et Sion les Mines. Des travaux de forages et de pompages seront engagés en 2019 sur Rougé, Châteaubriant et Sion les Mines.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE : UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

Le territoire d'atlantic'eau se caractérise par de nombreux points de captages dont la qualité est plus ou moins menacée par les pollutions diffuses, c'est pourquoi des actions spécifiques de protection et de reconquête de la ressource sont et doivent encore être mises en œuvre.

À Saint Gildas des Bois, l'acquisition des parcelles du périmètre rapproché n°1 du captage a été officialisée. Les parcelles vont ainsi pouvoir être reboisées pour protéger la ressource.

Le travail engagé en 2017 avec les agriculteurs au niveau des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou s'est poursuivi avec des nouveaux diagnostics parcellaires et des démonstrations de désherbage de culture de maïs sans utilisation de produits phytosanitaires.

Sur le bassin de Saffré, la démarche « zéro phyto de synthèse » a été lancée notamment avec des rencontres entre tous les acteurs de la future charte.

La procédure de révision de l'arrêté de DUP de Massérac est en cours et intégrera la problématique d'usage des pesticides dans le périmètre de protection du captage.

Origine de l'eau :

- nappes alluviales : **50 %**
- autres nappes souterraines : **27 %**
- eaux superficielles : **23 %**

Reboisement des parcelles du périmètre rapproché du captage de Saint-Gildas-des-Bois

► *Volumes produits en millions de m³ par les usines de Loire-Atlantique ou hors département en 2018*

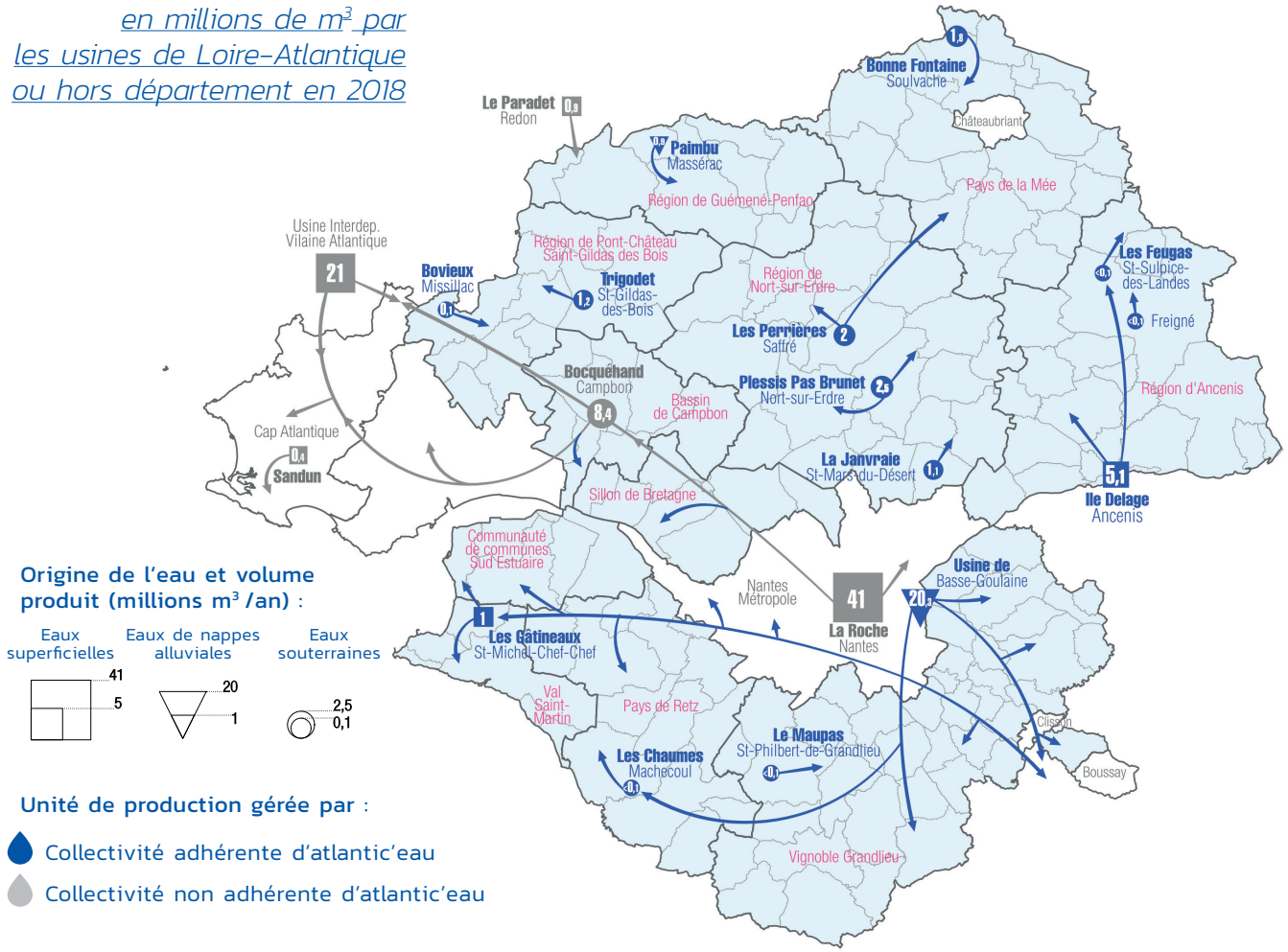

Origine de l'eau et volume produit (millions m³ /an) :

Eaux superficielles	Eaux de nappes alluviales	Eaux souterraines
41 / 5	20 / 1	2,5 / 0,1

Unité de production gérée par :

- Collectivité adhérente d'atlantic'eau
- Collectivité non adhérente d'atlantic'eau

► *Volumes d'eau potable achetés aux syndicats producteurs en m³*

SYNDICAT PRODUCTEUR	UNITÉ PRODUISANT DE L'EAU	2016	2017	2018
SIAEP de la région d'Ancenis		4 932 229 m³	5 137 312 m³	5 196 441 m³
	Ile Delage (Ancenis)	4 870 234 m³	5 057 586 m³	5 124 277 m³
	Les Feugas (St Sulpice des Landes)	61 995 m³	79 726 m³	23 499 m³
	Freigné			48 665 m³
Communauté de communes Sud Estuaire	La Blonnetais (Frossay)	42 177 m³	79 033 m³	000 m³
SAEP de Vignoble-Grandlieu		19 268 165 m³	20 814 426 m³	20 343 044 m³
	Le Maupas (St-Philbert-de-Grandlieu)	40 046 m³	47 682 m³	48 398 m³
	Basse-Goulaine	19 228 119 m³	20 766 744 m³	20 294 646 m³
SIAEP de la région de Guémené-Penfao	Paimbu (Massérac)	994 011 m³	941 455 m³	857 849 m³
SIAEP du Pays de la Mée	Bonne-Fontaine (Soulvache)	1 816 580 m³	1 790 760 m³	1 835 859 m³
SAEP de Nort-sur-Erdre		5 256 953 m³	5 537 962 m³	5 636 961 m³
	Les Perrières (Saffré)	2 036 721 m³	1 896 818 m³	2 057 297 m³
	Plessis-Pas-Brunet (Nort-sur-Erdre)	1 966 976 m³	2 420 533 m³	2 488 492 m³
	La Janvraie (St-Mars-du-Désert)	1 253 256 m³	1 220 611 m³	1 091 172 m³
SAEP du Pays de Retz	Les Chaumes (Machecoul)	65 318 m³	23 914 m³	25 423 m³
SAEP la région de Pontchâteau St-Gildas-des-Bois		1 210 339 m³	1 251 375 m³	1 339 190 m³
	Bovieux (Missillac)	000 m³	10 335 m³	87 576 m³
	Trigodet (St-Gildas-des-Bois)	1 210 339 m³	1 241 040 m³	1 251 614 m³
SIAEP du Val-Saint-Martin	Les Gâtineaux (St-Michel-Chef-Chef)	1 349 237 m³	1 019 847 m³	1 024 984 m³
	TOTAL	34 935 009 m³	36 596 084 m³	36 259 751 m³

PRODUCTION D'EAU POTABLE

En 2018, les 14 unités de production des syndicats adhérents ont produit 36,3 millions de mètres cubes, soit une diminution de 1 % par rapport à 2017.
Cette production couvre 85 % des besoins du territoire et provient pour 56 % de l'unité de Basse-Goulaine. L'achat en gros aux collectivités non adhérentes permet de couvrir le reste des volumes nécessaires.

- L'achat d'eau à l'unité de Basse-Goulaine a diminué de 0,5 millions de m³ en 2018 (- 2,3 %). En effet, la demande en eau de Vendée Eau, Nantes Métropole et du territoire du Val-Saint-Martin s'est stabilisée après une forte augmentation en 2017.
- L'achat d'eau au SIAEP de la région d'Ancenis a augmenté de 1 % en 2018. Avec l'intégration de la commune de Freigné, on compte une nouvelle unité de production sur le territoire.
- Les travaux sur le site de Bovieux à Missillac se sont achevés et la nouvelle usine a été mise en service en août 2018.
- L'unité de Paimbu à Massérac a encore diminué sa production de 84 000 m3 par rapport à 2017 (- 9 %) en raison de la présence en concentration élevée de métabolites du S-métolachlore.
- La production du SAEP du Pays-de-Retz reste à son minimum en 2018 du fait de la qualité de l'eau brute, en attentant la reconstruction complète de l'unité de production.
- La production de l'unité des Gâtineaux reste stable comparé à 2017 afin de distribuer une eau conforme en COT (Carbone Organique Total) par dilution avec de l'eau en provenance de l'unité de Basse-Goulaine, via le feeder sud-Loire.
- L'arrêt de l'exploitation de l'unité de production de la Blonnetais à Frossay est effective depuis le 1er janvier 2018. Les trois forages alimentant l'usine seront rebouchés conformément aux règles en vigueur et l'usine sera démolie.

EN 2018, sur les eaux distribuées et traitées :

99,7%
de conformité microbiologique [P 101.1]

94,6%
de conformité physico-chimique [P 102.1]

LA QUALITÉ DE L'EAU SOUS SURVEILLANCE

Afin de garantir la qualité de l'eau consommée par les abonnés, des prélèvements sont effectués toute l'année sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée. Ils permettent de réaliser de nombreuses analyses afin de vérifier la conformité avec les exigences réglementaires du Code de la santé publique. Le contrôle sanitaire réglementaire est effectué par l'Agence régionale de santé (ARS).
Les exploitants procèdent eux aussi à un autocontrôle tout au long de l'année et sur les mêmes paramètres.
En 2018, l'ARS a réalisé 2 295 prélèvements pour analyser pesticides, turbidité, nitrate, fer, carbone organique total (COT), métaldéhyde, bactéries coliformes et les exploitants en ont réalisé 1 498.
À partir de ces contrôles, deux indicateurs réglementaires permettent de donner une mesure statistique de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau potable. Les résultats 2018 pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques restent bons comparés à 2017.
Les non-conformités physico-chimiques visibles se rapportent principalement à la présence de la molécule ESA-métolachlore sur les unités de production de Massérac et de Nort-sur-Erdre, la présence naturelle de sélénium sur l'unité de Saffré ainsi qu'à la présence ponctuelle de Chlorure de Vinyle Monomère sur certaines canalisations dont le renouvellement va être effectué.

Indicateurs	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité batériologique	99,8 %	100 %	99,8 %	99,7 %
Taux de conformité physico-chimique	99,2 %	95,8 %	94,6 %	94,6 %

Au cours de l'année, atlantic'eau a poursuivi les démarches pour diminuer les concentrations des métabolites[1] du S-métolachlore dans l'eau distribuée (optimisation du traitement au charbon actif en poudre, dilution, recours à une ressource moins contaminée). Début 2019, l'avis de l'ANSES a classé comme pertinents les métabolites ESA et OXA métolachlore et OXA alachlore et ainsi revu à la baisse les teneurs maximales tolérées dans l'eau à 0,1 µg/L. Atlantic'eau programme dès maintenant des actions durables et efficaces pour diminuer la concentration en métabolites, à commencer par des études sur les unités de production les plus touchées afin de définir le traitement le plus adapté.

Les exploitants procèdent eux aussi à un autocontrôle tout au long de l'année et sur les mêmes paramètres.

[1] **métabolites** : molécules issues de la dégradation de pesticides.

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Le transport et la distribution de l'eau potable sont des enjeux essentiels pour atlantic'eau. À ce titre, l'entretien et le renouvellement des réseaux et des ouvrages permettent de garantir la pérennité et l'efficacité du service d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

LES OUVRAGES DE TRANSPORT

Atlantic'eau est propriétaire des ouvrages de transport d'eau potable à savoir :

- Les feeders, qui sont les conduites de transfert depuis les compteurs de sortie des unités de production des syndicats adhérents, vers les réseaux de distribution,
- les réservoirs sur tour et les bâches au sol avant toute distribution,
- les stations de reprise sur les feeders.

EN 2018, CE PATRIMOINE REPRÉSENTE :

- 187 km de feeders permettant la distribution sur le Sud-Loire,
- 8 réservoirs d'une capacité totale de 22 700 m³,
- 2 ouvrages de reprise et surpression.

Ouvrages de transport d'eau potable sur le territoire d'atlantic'eau

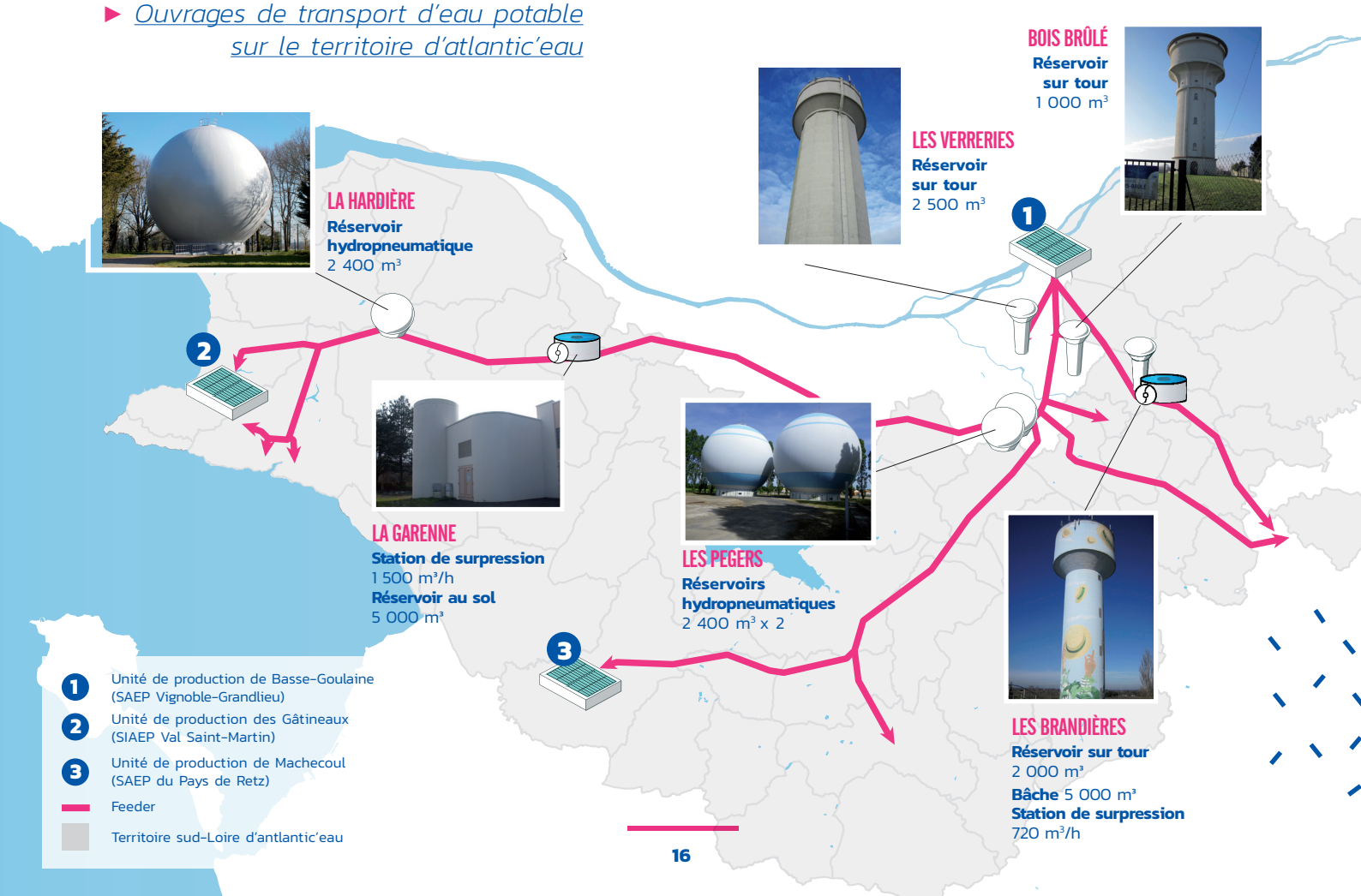

JUSQU'AU ROBINET

Le patrimoine distribution d'atlantic'eau est important avec :

- **10 810 km de réseaux,**
- **272 134 branchements, dont 3 288 neufs en 2018,**
- **266 599 compteurs, dont 3,4 % renouvelé en 2018.**
- **100 réservoirs d'une capacité totale de 112 715 m³.**

INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

D'une valeur de 118/120, il traduit :

- une très bonne connaissance du réseau, au travers d'un SIG (système d'information géographique) gérant le plan des réseaux, leur inventaire (diamètre, âge, matériau...) et des éléments de réseaux (vannes, ventouses...) de façon régulière et organisée,
- une programmation pluriannuelle des travaux de renouvellement.

COUVRIR LES BESOINS...

ACHAT D'EAU

Pour couvrir les besoins de l'ensemble du territoire, et en complément de la production d'eau par les syndicats producteurs, atlantic'eau possède près de 70 points d'achats d'eau auprès de collectivités voisines du territoire (comme Nantes Métropole, la CARENE, Cap Atantique etc...). L'ensemble de ces achats a permis en 2018 de couvrir 15 % des besoins en eau du territoire.

En 2018, un peu moins de 7 millions de m³ d'eau ont été achetés, dont 69 % à la CARENE et 16 % à Nantes Métropole. Le volume global reste élevé mais stable par rapport à 2017.

On peut noter que l'achat d'eau à la Ville de Redon s'est intensifié en 2018 pour pallier la baisse de production de l'unité de Massérac du fait de la présence de métabolites du S-métolachlore. En contrepartie la consommation de la centrale EDF de Cordemais a diminué de 150 000 m³.

▶ *Bilan des volumes achetés à d'autres collectivités au 31/12/2018*

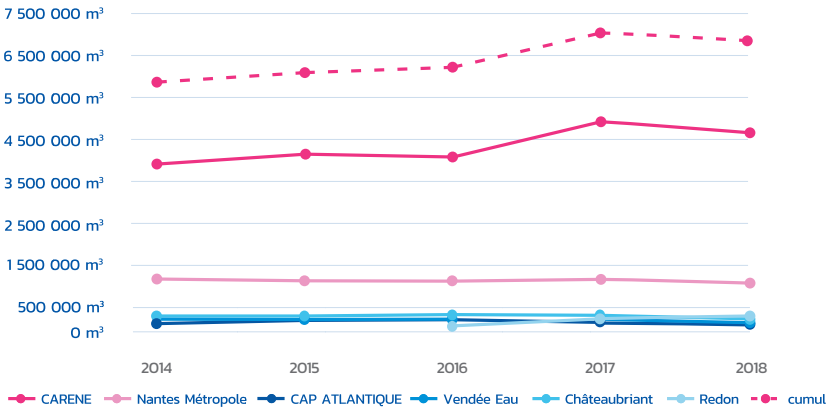

VENTE D'EAU

De même, atlantic'eau soutient les besoins en eau des autres collectivités avec près de 50 points de vente répartis en limite de son territoire.

Ces ventes d'eau ont diminué de 8% en 2018 pour atteindre un volume de près de 10 millions de m³ d'eau, à destination principalement de Nantes Métropole pour 49 %, Vendée Eau pour 28 % et Châteaubriant (11 %).

Après une forte augmentation des ventes d'eau en 2017 à cause de la sécheresse, les volumes vendus baissent mais restent élevés en 2018. En effet, Vendée Eau a diminué son achat d'eau de près de 15 % soit -481 000 m³ et Nantes Métropole de 6 % ce qui représente 306 000 m³ en moins. De plus, l'adhésion de Freigné à atlantic'eau a fait diminuer la vente d'eau de 50 000 m³.

▶ *Bilan des volumes vendus à d'autres collectivités au 31/12/2018*

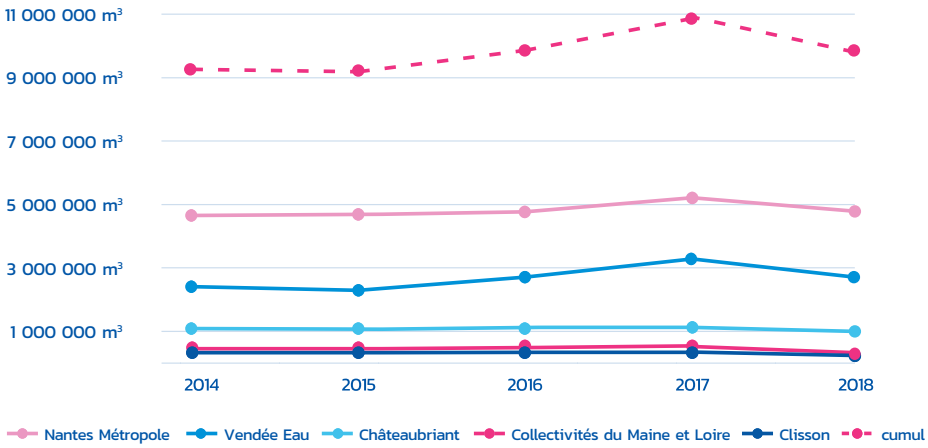

JUSQU'AU CONSOMMATEUR

L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION SUR 365 JOURS EST DE 7,2 M³/JOUR/KM, IL EST STABLE DEPUIS 2015 ET TRADUIT UN RÉSEAU DE TYPE RURAL.

RÉPARTITION

Les abonnés domestiques consommant moins de 5 000 m³/an représentent la plus grande part de consommation d'eau du territoire avec 73,7 % de l'eau consommée en 2018, contre 73,6 % en 2017.

► *Répartition du volume facturé par type d'abonnés*

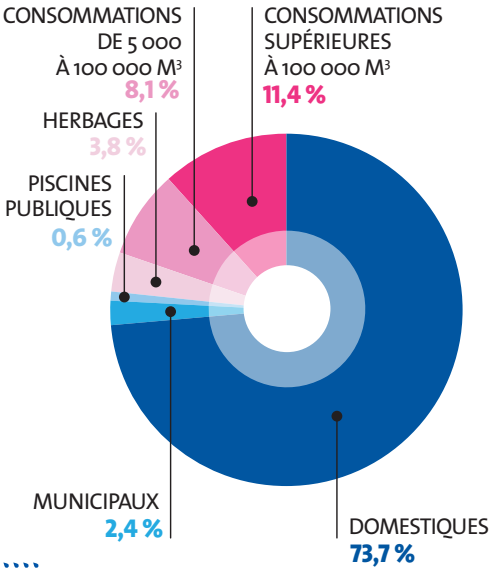

ÉVOLUTION

Le volume d'eau facturé a légèrement augmenté en 2018 (+ 0,04 %).

	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation facturée en millions de m³ sur la période de relève	25,2	26,05	26,14	27,98	27,99
Évolution en %	+0,5	+3,4	+0,3	+7	+0,04

Les consommations domestiques (+0 %) : 20,6 Mm³ en 2018. Cette valeur reste stable par rapport à 2017 et s'explique par l'intégration de la commune de Freigné dont les habitants ont consommé 100 000 m³. En contrepartie, les consommations des abonnés qui possèdent un puits privé ont diminué.

Un abonné domestique a consommé 82,2 m³ en moyenne, contre 84,6 m³ en 2017.

Les consommations des communes hors piscines (+0,6 %) : 0,680 Mm³ en 2018.

Les consommations des branchements d'herbages (-1,1 %) : 1,05 Mm³ en 2018.

Les consommations de la tranche 5 000-100 000 m³ (+ 4,7 %) : 2,25 Mm³ en 2018.

Les consommations supérieures à 100 000 m³ (- 4,2 %) : 3,2 Mm³ en 2018, ce qui représente une baisse de 140 000 m³ sur l'année.

On note une forte diminution des achats de la centrale EDF de Cordemais en 2018 (825 801 m³ en 2018 contre 990 745 m³ en 2017).

La consommation de la laiterie Laita à Ancenis diminue légèrement en 2018, avec -1,9 % par rapport à 2017. C'est le plus gros consommateur sur le territoire d'atlantic'eau avec plus d'1 million de m3 achetés (1 036 000 m³ en 2018).

BORNES DE PUISAGE

117 bornes de puisage sont présentes sur les communes pour éviter les prélèvements frauduleux sur les poteaux d'incendie.
Les volumes consommés non facturés s'élèvent à 19 985 m³ en 2018, soit une diminution de 6% par rapport à 2017.

► *Évolution des consommations des gros industriels du territoire*

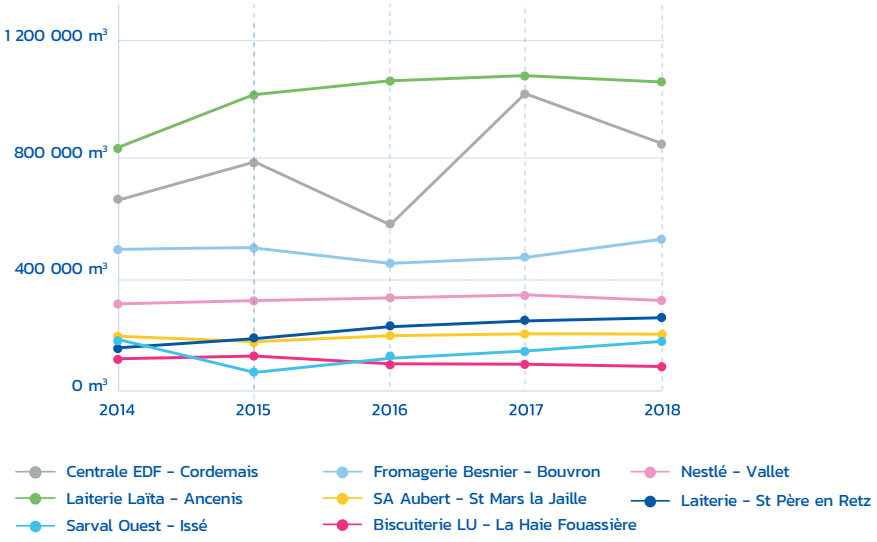

PERFORMANCE HYDRAULIQUE : UN RÉSEAU EN BON ÉTAT

La limitation des pertes en eau étant un axe majeur de la politique menée par atlantic'eau, des objectifs de performance hydraulique des réseaux ont été intégrés dans les contrats d'exploitation. Ces objectifs, représentés par un volume maximum de fuite acceptable par jour et par kilomètre de réseau (ILP), varient d'un secteur à un autre (de 1,1 à 1,6).

Les exploitants n'atteignent pas toujours leurs objectifs (de 0,9 à 1,5) et paient des pénalités (307 277 € au total en 2018).

En 2018, l'ILP augmente sur quasiment tous les territoires par rapport à 2017. Ces indicateurs de performance caractérisent tout de même un niveau de pertes faible.

En 2018, on observe une baisse du rendement du réseau de distribution.

Avec un peu moins de 89 %, ce dernier caractérise un réseau globalement en très bon état.

L'ensemble des indicateurs reste à surveiller et à analyser pour les années à venir pour mieux comprendre l'évolution de l'état du réseau.

Le nombre de fuites sur canalisation est en diminution par rapport à 2017 (566 contre 661) ainsi que le nombre de fuites sur branchement (512 contre 591 en 2017).

Afin de limiter les pertes en eau sur les réseaux de distribution, les exploitants disposent d'un certain nombre de techniques de recherche de fuite : suivi de la sectorisation, injection de gaz traceur, suivi des débits de nuit, corrélation acoustique...

Les exploitants et la collectivité cherchent également à assurer un niveau de pression optimum. De fortes pressions pouvant générer des fuites, des adaptations sur le réseau peuvent être conduites afin de diminuer le niveau de pression tout en garantissant le niveau de service.

En 2018, on observe une légère baisse du rendement du réseau de distribution. Avec un peu moins de 89%, ce dernier caractérise un réseau globalement en très bon état.

▶ *Performance du réseau sur 365 jours*

Performance du réseau sur 365 jours	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution (%)	85,9	87,4	88,4	89,5	88,9
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km) – ILVNC – hors feeders	1,33	1,28	1,27	1,24	1,31
Indice linéaire de pertes en réseau (m^3/j/km) – ILP – hors feeders	1,26	1,22	1,2	1,19	1,24
Nombre de fuites sur canalisations hors casses	660	664	601	661	566

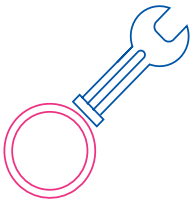

MODERNISER ET SÉCURISER LE RÉSEAU

PROGRAMME ARRÊTÉ EN 2018 : **1,69 M€ HT**
MONTANT ENGAGÉ À FIN 2018 : **0,49 M€ HT**

SÉCURISATION DU TERRITOIRE DE PONTCHÂTEAU SAINT-GILDAS

Suite aux préconisations du schéma directeur du territoire de Pontchâteau Saint-Gildas, une étude comparative des options de sécurisation de l'alimentation en eau du secteur a été établie en 2018. Le scénario retenu est l'alimentation de l'usine de Trigodet via une conduite reliée au feeder de l'EPTB VILAINE pour un montant global estimé de 1,8 M€.

SÉCURISATION EN EAU DU SUD-OUEST DE LA LOIRE ATLANTIQUE

L'année 2018 a été consacrée aux autorisations environnementales et aux études géotechniques.

Jusqu'à septembre 2018, de nombreux échanges ont eu lieu avec la DDTM sur le dossier d'étude d'impact qui avait été déposé en avril par atlantic'eau.

En même temps, une étude géotechnique complémentaire a été menée pour assurer et sécuriser la traversée sous la Loire.

De septembre à la fin d'année, atlantic'eau, la préfecture et les services instructeurs ont échangé sur les sujets d'urbanisme et de mise en compatibilité des PLU, dont le nouveau PLU de Nantes Métropole voté en avril 2019.

En fin d'année, l'étude de projet (PRO) traversée de Loire a été finalisée.

EN 2018, 57,4 KM DE RÉSEAUX ONT ÉTÉ RENOUVELÉS.

Sur les cinq dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,72 %.
Ce renouvellement est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,6 %.

RENOUVELER LE PATRIMOINE

PROGRAMME ARRÊTÉ EN 2018 : **11 M€ HT**
MONTANT ENGAGÉ À FIN 2018 : **10,5 M€ HT**

Pour assurer la pérennité du service d'eau potable, atlantic'eau rénove ou renouvelle ses infrastructures chaque année.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

En 2018, les renouvellements effectués ont concerné des conduites structurantes, notamment le long de la route Bleu avec un forage important sur le territoire de la CCSE, ainsi que des réseaux en zones urbanisées dans le cadre d'aménagements communaux. Sur le secteur Pays de la Mée, les renouvellements se sont accentués pour lutter contre le nombre de fuites important.

Afin de préparer au mieux les travaux, de plus en plus d'actions sont menées en amont comme la réalisation de sondages géotechniques sur traversée sans tranchée ou sur conduite fonte pour la connaissance des sous-sols ou bien des sondages de réseaux pour une meilleure décision quant au renouvellement.

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE

Les résultats de l'étude diagnostic sur l'alimentation électrique du territoire d'atlantic'eau ont été finalisés et présentés aux élus en 2018.

Les principales conclusions sont le renforcement nécessaire de la surveillance incendie des locaux électriques, la mise à niveau des installations haute et basse tension, la refonte de l'architecture des automatismes des usines et des moyens de télécommunication inter-sites ainsi que la mise en place de groupes électrogènes fixes, de parafoudres, de nouveaux onduleurs. Dès 2019, des premiers travaux seront réalisés.

> « UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. »

PANNEAUX DE CHANTIER

En 2018, de nouveaux panneaux de chantier ont été créés pour signaler et mettre en avant les investissements réalisés par atlantic'eau sur l'ensemble de son territoire.

DES TRAVAUX NON PROGRAMMABLES

Certaines opérations, comme les extensions de réseaux et la création de zones d'activités, sont des travaux non programmables dont le financement est assuré pour tout ou partie par des tiers. Elles sont réalisées soit directement sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, soit, dans le cas des lotissements, sous maîtrise d'ouvrage privée selon le cahier des charges d'atlantic'eau. Ces réseaux sont ensuite intégrés au patrimoine d'atlantic'eau.

EN 2018, **943 000 € HT** (PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX) ONT AINSI ÉTÉ ENGAGÉS POUR LA CRÉATION, ENTRE AUTRE, DE 154 ZONES D'ACTIVITÉS ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX.

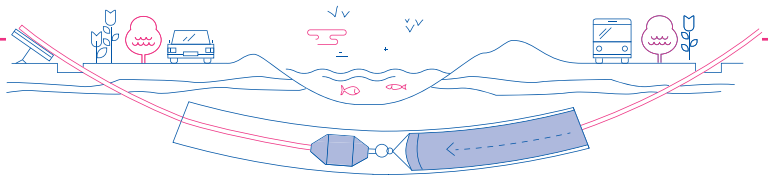

En 2018, deux opérations de renouvellement de canalisations ont eu lieu à Corcoué sur Logne et à Saint-Brévin-les-Pins. Leur caractéristique commune...le passage des conduites sous un cours d'eau grâce à la technique de forage dirigé.

Cette technique consiste à creuser une galerie de part et d'autre du cours d'eau, accrocher une tête dirigée à la future canalisation positionnée à l'une des extrémités puis tirer la canalisation le long de la galerie jusqu'à l'autre sortie.

À Saint-Brévin-les-Pins, c'est 250 m de canalisation qui a été renouvelé pour un montant de 260 000 €, à Corcoué sur Logne, 55 m pour 95 000 €.

L'ASSOCIATION L.A. GÉO-DATA AU CŒUR DU RÉFÉRENTIEL PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

Dans le cadre de la réforme dite « anti-endommagement » ou DT-DICT portant sur les travaux à proximité des réseaux, une base commune topographique minimale doit être constituée. Cette base, le référentiel Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS) à très grande échelle, décrit ainsi les objets les plus utiles des limites apparentes de la voirie et s'utilise comme un fond de plan cartographique à très grande échelle.

Le PCRS a pour but l'amélioration de la précision du repérage des réseaux.

En effet, il doit permettre de géo référencer et situer les réseaux enterrés avec une précision de classe A (< 10 cm) et de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

En juillet 2018, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Loire-Atlantique, le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) et atlantic'eau ont acté la création de l'association L.A. Géo-Data.

L'association a pour objectif l'élaboration du PCRS du département avec notamment l'enrichissement des référentiels géographiques et leur adaptation aux besoins spécifiques des utilisateurs, la production et constitution d'une banque de données géographiques de Loire-Atlantique et régionales et la formation et l'information des élus, des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des partenaires divers, en matière d'information géographique et d'utilisation des outils.

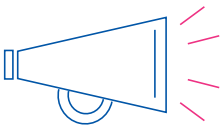

« L'association a pour objectif l'élaboration du PCRS du département avec notamment l'enrichissement des référentiels géographiques »

L.A. géodata

RELATION ABONNÉS : UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ

La qualité de la relation avec l'usager est une exigence à laquelle atlantic'eau accorde une importance très forte. Depuis 2017, de nombreuses améliorations et actions ont été mises en place dont le contrat d'abonnement par exemple.

« 47 % D'ABONNÉS MENSUALISÉS, FACILITANT LA GESTION DU BUDGET DU FOYER. »

FACTURATION DU SERVICE

Le service public de l'eau couvre plusieurs prestations. La première est la fourniture d'eau potable au robinet. Cette consommation est facturée semestriellement et comprend :

- une part abonnement fixe, facturée d'avance par semestre,
- une part consommation variable en fonction de la consommation mesurée lors de la relève annuelle des compteurs d'eau.

Les prix unitaires sont les mêmes pour tous les abonnés.

L'assainissement, la redevance Agence de l'eau et la TVA (5,5 %) sont facturés conjointement.

47% des abonnés ont choisi la mensualisation en 2018, ils ne reçoivent qu'une seule facture annuelle de régularisation. Ce taux est élevé à l'échelle nationale et a fortement progressé en 3 ans. Il contribue à la lutte contre les impayés en facilitant la gestion du budget des ménages.

Les tarifs et la fréquence de facturation peuvent être différents pour les gros consommateurs.

Les autres prestations, telles que la réalisation de branchements neufs ou la vérification du bon fonctionnement du compteur, sont facturées sur la base d'un bordereau de prix unique établi à l'échelle du territoire d'atlantic'eau et en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Ainsi, un branchement est facturé au même tarif pour chaque usager.

Règlement clients	2016	2017	2018
Taux de clients prélevés	63 %	65 %	68 %
Taux de clients mensualisés	39 %	43 %	47 %

RECOUVREMENT DES FACTURES

Les abonnés disposent d'un délai de 15 jours à la réception de la facture pour s'en acquitter auprès de l'exploitant du service d'eau.

Ce dernier reverse ensuite à la collectivité l'intégralité des recettes d'abonnement et de consommation dans les conditions prévues au contrat d'exploitation.

Les clients en difficultés financières peuvent demander des échéanciers de paiement auprès des exploitants : ils ont été 2 750 dans ce cas en 2018. Si un abonné ne s'acquitte pas de sa facture, l'exploitant engage une procédure de recouvrement :

- première relance par lettre simple, pour 11 % des abonnés,
- deuxième relance par lettre recommandée, pour 5 %,

Depuis 2017, une troisième relance est effectuée par l'exploitant en lettre suivie, avec l'application d'une pénalité pour frais de relance.

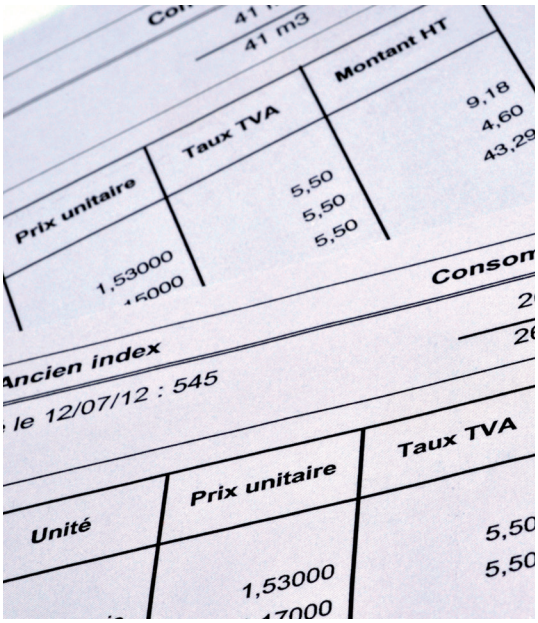

Suite au travail des services d'atlantic'eau et des exploitants en 2017, un suivi mois par mois du processus de recouvrement chez le délégataire pour chaque cycle de facturation (juin et décembre) a été mis en place en janvier 2018. Les données ont permis de mesurer l'impact de certains évènements, comme le retard de facturation ou le délai de traitement des demandes de dégrèvement pour fuites, sur la performance du recouvrement de l'exploitant. L'évolution des impayés à l'échelle du territoire d'atlantic'eau est la suivante :

atlantic'eau	2016	2017	2018
Taux d'impayés N-1 (P154.0) (%)	0,84	0,98	0,92
Montant TTC des titres émis par atlantic'eau pour impayés au cours de l'année N	318348 €	480000 € + 150500 € émis exception-nellement	456667 €
Montant TTC recouvré au 31/12/2018 pour l'exercice N (hors admissions en non valeurs et créances éteintes)	122359 €	106671 €	66473 €
Montant TTC restant à recouvrer au 31/12/2018 au titre de l'exercice N (hors admissions en non valeurs et créances éteintes)	185043 €	521721 €	384671 €
% admis en non-valeur ou en créance éteinte (tous exercices confondus) au cours de l'année N	11 %	10 %	11,7 %

UN LOGO CO-MARQUÉ

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en phase opérationnelle de la nouvelle stratégie de communication d'atlantic'eau. À l'issue de nombreux échanges au sein du comité de pilotage, avec les exploitants VEOLIA et SAUR, un principe de co-marquage a été retenu. Ce logo explicite le lien entre atlantic'eau, service public de l'eau potable, et l'exploitant.

À partir de l'été 2019, tous les supports papier et numériques des exploitants à destination des abonnés doivent être co-marqués conformément à la charte d'application.

En attendant, dès décembre 2018, les abonnés ont pu découvrir ce nouveau logo sur leur facture.

Au 31 décembre 2018, le taux d'impayés sur les factures émises en 2017 était de 0,92 %. Ce taux reste bon et s'améliore par rapport à l'année dernière.

Le montant TTC des titres émis par atlantic'eau pour impayés est de 456667 € en 2018, soit une diminution de 27 % par rapport à 2017. Des titres supplémentaires correspondant à des impayés d'exercices antérieurs avaient été remis par les exploitants en 2017 et certaines remises n'ont pas été réalisées par les exploitants en 2018.

Par ailleurs, atlantic'eau a dû renoncer à recouvrer près de 131 176 € TTC en 2018 au titre des admissions en non-valeur ou créances éteintes (suite à des décisions juridiques extérieures ou recouvrements infructueux), contre 55 000 € TTC en 2017. Représentant 11,7 % des montants émis, cette proportion reste stable par rapport à 2017.

Le montant total restant à recouvrer, tout exercice confondu, atteint ainsi la somme de 887278 € TTC au 31 décembre 2018.

Le volume ainsi abandonné en application de la loi Warsmann est de près de 371000 m³ en 2018

AUTRES INDICATEURS DE LA RELATION AUX ABONNÉS

RÉCLAMATIONS

Les réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeur, goût, couleur), la qualité de service (pression, fuite avant compteur, travaux...), la facturation (m³ facturé, paiement...). Ce taux est relativement stable chaque année, et très inférieur à la moyenne nationale de 4,2 réclamations pour 1000 abonnés [source : rapport SISPEA 2018 sur données 2015].

Réclamations	2016	2017	2018
Taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	1,03	0,59	0,90
Nombre de réclamations	247	143	227

INTERRUPTIONS NON PROGRAMMÉES POUR RAISON DE SERVICE

Les interruptions non programmées concernent les coupures d'eau (interruption totale de la fourniture d'eau) liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il s'agit le plus souvent d'une fuite sur le réseau, plus rarement d'un problème de qualité d'eau. Le taux d'occurrence 2018 est de 2,67 ce qui traduit un service de bonne qualité car inférieur à 10 %.

Interruptions de service	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés	5,11	3,4	2,67
Nombre d'interruptions de services non programmées	968	793	639

FUITES APRÈS COMPTEURS

Lors de la relève annuelle, si l'exploitant repère une consommation anormale, il doit obligatoirement en informer l'abonné. Depuis le 1er juillet 2013, sous certaines conditions, la loi Warsmann permet à l'abonné d'obtenir un plafonnement de sa facture à hauteur de deux fois sa consommation moyenne sur trois ans. Le volume ainsi abandonné est de près de 371 000 m³ en 2018, contre 369000 m³ en 2017. Atlantic'eau a voté des conditions plus favorables que la loi en étendant la prise en compte de ces surconsommations aux fuites sur équipements sanitaires, par l'application d'un tarif fuite. Le volume facturé au tarif fuite est de 28797 m³ en 2018, contre 47 500 m³ en 2017. L'impact financier de ces mesures pour atlantic'eau est d'environ 158 000 €.

Volumes fuites en m³	2016	2017	2018
Volume accordé au tarif fuite	84 400	47 500	28 797
Volume abandonné pour fuite	380 800	368 671	370 639

L'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE

UN CONTRAT SIGNÉ

Le nouveau règlement du service de l'eau entré en vigueur le 1er janvier 2017 a mis en place la souscription d'un contrat d'abonnement pour tout nouvel abonné, devenue obligatoire par la loi Hamon de 2014. Auparavant, le règlement de la première facture – dite facture-contrat – faisait office d'accord de l'abonné sur les conditions de fourniture du service de l'eau.

Désormais, l'exploitant – VEOLIA ou SAUR – envoie à tout futur abonné un contrat d'abonnement accompagné du règlement de service, de la grille tarifaire et du dossier d'accueil. La demande s'effectue par internet, téléphone, courrier ou visite dans les locaux du distributeur.

Si le futur abonné ne renvoie pas le contrat dument complété et signé et ne transmet pas son justificatif d'identité, l'abonnement ne sera pas effectif, l'eau ne sera pas fournie et le branchement sera fermé.

En effet, par sa signature, l'abonné confirme sa volonté de bénéficier du service de l'eau et accepte les clauses du règlement de service.

UNE DEMARCHE CLIENT ADAPTÉE

Les délégataires ont donc changé leurs pratiques aussi bien pour la prise d'abonnement que pour la fermeture des branchements. En 2018, les services d'atlantic'eau se sont attachés à vérifier leurs mises en place et à étudier les difficultés rencontrées.

Un pourcentage élevé de dossiers d'abonnement incomplets nécessitant une fermeture du branchement a été observé. De plus, ni Véolia ni Saur ne procédaient à ces fermetures. Ainsi, l'amélioration de la phase de remise du contrat d'abonnement et du dossier d'accueil et le renforcement de la phase de relance de l'abonné ont été travaillés afin d'améliorer le taux de retour de dossiers complets tout en limitant et en sécurisant les fermetures de branchements.

À titre d'exemples, une adresse e-mail a été créée spécifiquement pour réceptionner les contrats d'abonnements complétés et signés avec le justificatif d'identité des futurs abonnés, la fermeture du branchement est réalisée du lundi au jeudi, permettant ainsi une réouverture dès le lendemain au plus tard grâce au dépôt d'un avis de passage créé pour l'occasion.

UN SERVICE RENDU AMELIORÉ

Une procédure claire et précise est désormais en place sur l'ensemble du territoire, de la demande d'abonnement initiale à la réouverture du branchement.

Enfin, la refonte du modèle de contrat d'abonnement et du dossier d'accueil a été lancée afin d'avoir des documents plus fonctionnels. En 2019, ces documents contribueront également à l'amélioration du service rendu à l'usager.

FINANCEMENT DU SERVICE

Pour la troisième année consécutive, la mutualisation des moyens et les économies d'échelle permettent à atlantic'eau de diminuer le tarif de vente d'eau aux particuliers tout en répondant à ses besoins d'investissements.

BILAN FINANCIER 2018

► Dépenses du service eau potable

54 948 196 €

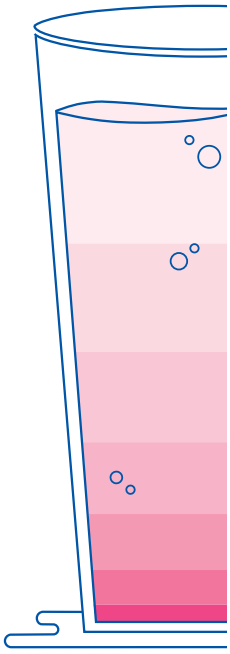

- 18 588 408 € Autofinancement investissement
- 13 552 295 € Achat collectivités adhérentes
- 9 317 359 €* Distribution/ Transport
- 4 318 909 € Remboursement d'emprunts
- 3 636 429 € Achat collectivités extérieures
- 2 994 188 €* Travaux de branchements
- 2 540 608 € Frais de gestion

► Recettes du service eau potable

54 948 196 €

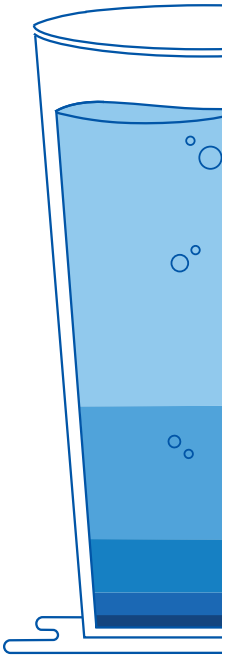

- 33 186 811 € Ventes consommations
- 11 395 839 € Ventes abonnement
- 5 317 164 € Ventes collectivités extérieures
- 3 209 101 €* Travaux exploitation
- 1 839 281 € Autres recettes

* valeur provisoire

Les achats d'eau aux collectivités adhérentes représentent 25 % des dépenses, ceux aux collectivités non adhérentes 7 %. Les ventes d'eau aux abonnés représentent 81 % des recettes, celles aux collectivités extérieures 10 %. La rémunération des exploitants (Saur, Veolia) représente 22 % des charges du service.

L'autofinancement pour investissement réalisé par atlantic'eau en 2018 représente 34 % des dépenses avec plus de 18 millions d'euros affectés au financement des investissements : renouvellements des réseaux, rénovation des ouvrages, extension des réseaux.

▶ *Frais d'achat d'eau auprès des collectivités extérieures*

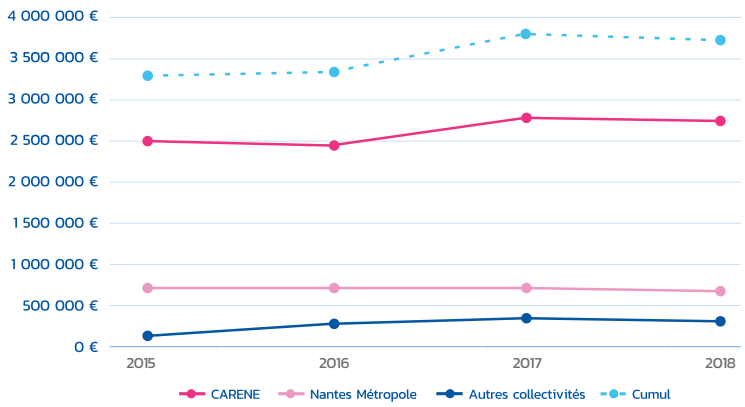

▶ *Recettes des ventes aux collectivités extérieures*

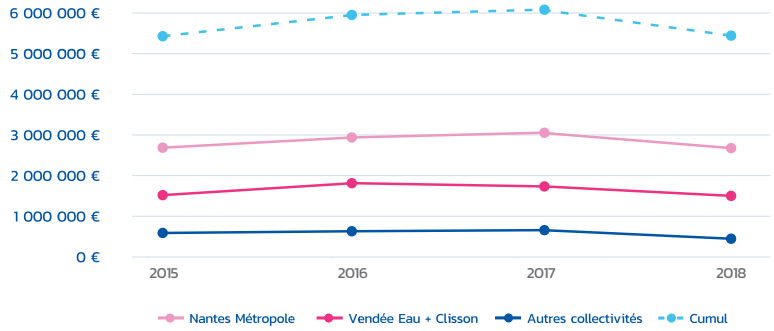

2,03€ TTC

Prix de l'eau au mètre cube pour 120 m³ au 01-01-2019 [D102.0]

ENDETTEMENT

ENCOURS

L'encours de la dette d'atlantic'eau au 31 décembre 2018 est de 47,8 M€, soit en baisse de 6 % par rapport à 2017. L'encours représente ainsi 190 € par abonné (contre 208 € en 2017).

Répartition des emprunts :

- **travaux pour 46,1 M€ (taux fixe pour 24,1 M€ – taux monétaire pour 22 M€),**
- **locaux pour 1,7 M€ (taux fixe et monétaire).**

DURÉE D'EXTINCTION

La durée d'extinction de la dette d'atlantic'eau est de 2,17 ans contre 2,05 en 2017.

La durée d'extinction de la dette représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser les emprunts contractés si la totalité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

TARIFS AU 1ER JANVIER 2019

BAISSE DES TARIFS

Pour la troisième année consécutive, le comité syndical d'atlantic'eau a voté une baisse de l'abonnement pour les diamètres domestiques (de 15 à 20 mm). La part abonnement diminue ainsi de 10 % et s'applique dès 2019.

DIAMÈTRE DU COMPTEUR	2017	2018	2019
Compteur de 15 mm	51,90 €	44,12 €	39,71 €
Compteur de 20 mm	68,10 €	57,89 €	52,10 €

Le prix du mètre cube d'eau potable s'établit donc à 1,62 € HT pour une facture de 120 m³ hors redevance (contre 1,66 € HT/m³ en 2018 et 1,72 € en 2017).

▶ *Décompostion d'une facture d'eau atlantic'eau de 120 m³ au 1er janvier 2019*

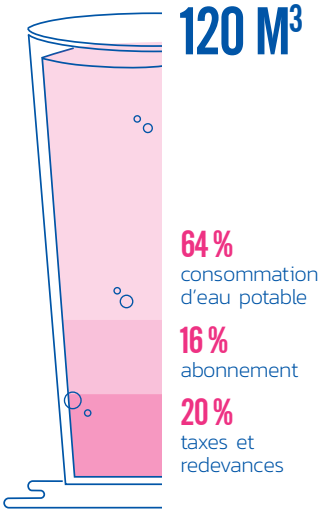

▶ *Facture type atlantic'eau : décomposition du tarif au 1er janvier 2019 (15-20 mm)*

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	FACTURE 30 M³	FACTURE 50 M³	FACTURE 90 M³	FACTURE 120 M³
Part Collectivité - atlantic'eau				
Abonnement	39,71 €	39,71 €	39,71 €	39,71 €
consommation	38,70 €	64,50 €	116,10 €	154,80 €
Part Agence de l'eau				
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9,00 €	15,00 €	27,00 €	36,00 €
TVA 5,5 %	4,81 €	6,56 €	10,05 €	12,68 €
TOTAL	**92,22 €**	**125,77 €**	**192,86 €**	**243,19 €**
Économie réalisée en euros par rapport à 2018		-4,65 €		
% d'économie réalisée par rapport à 2018	-4,8 %	-3,6 %	-2,4 %	-1,9 %
Prix au m³ HT (part Atlantic'eau)	2,61 €	2,08 €	1,73 €	1,62 €
Prix au m³TTC (facture totale)	3,07 €	2,52 €	2,14 €	2,03 €

BAISSE DES TARIFS

18 €

C'est le montant de la réduction cumulée sur l'abonnement domestique pour les années 2017, 2018 et 2019. Cette mesure ne concerne pas le prix au mètre cube, qui reste inchangé et stable depuis maintenant plusieurs années.

▶ *Évolution du montant total de la facture d'eau depuis la prise de compétence d'atlantic'eau*

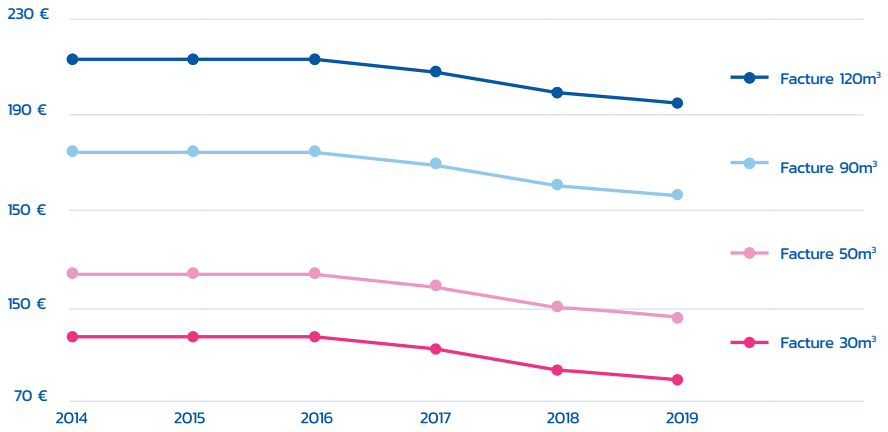

COMPARATIF TARIF EAU 2019

Le tarif de vente d'eau varie d'une collectivité à l'autre. En effet, il dépend de plusieurs paramètres : le caractère rural ou urbain du territoire, la densité des abonnés, l'accès aux ressources, la technicité des filières de traitement, le niveau d'investissement et la politique tarifaire de la collectivité...

Les factures comparées ci-dessous correspondent à une consommation annuelle de 120 m³.

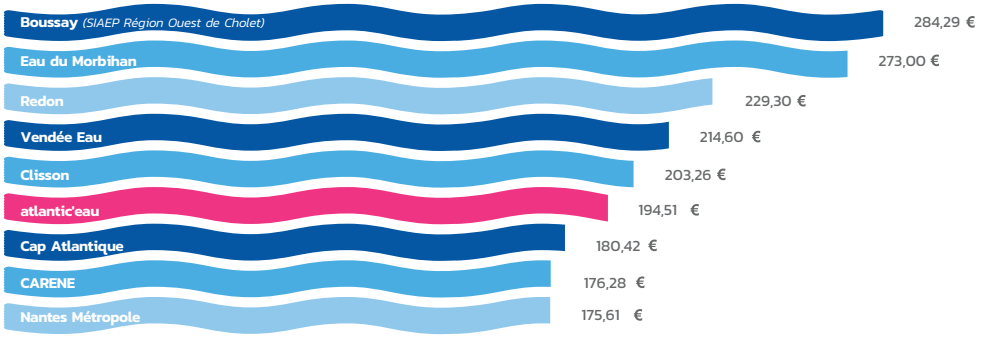

En Euros hors taxes et hors redevances

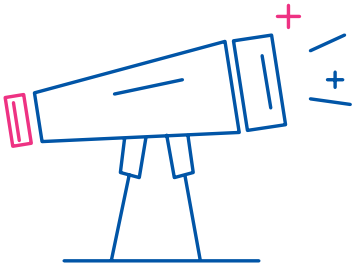

ANNEXE 1

► *Indicateurs réglementaires Décret du 2 mai 2007 CGCT annexe V aux articles D,2224-1 et suivants*

INDICATEUR	CODE	ATLANTIC'EAU 2018
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2 jours
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	98,2 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	99,7 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	94,6 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseau d'eau potable	P103.2B	118
Rendement du réseau de distribution	P104.3	88,9 %
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	1,31
Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	1,24
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,72 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	76%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	2,67
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	2,17 ans
Taux de réclamations écrites	P155.1	0,90

ANNEXE 2

▶ *Information sur les contrats d'exploitation de distribution*

TERRITOIRE	CONTRAT	RÉMUNÉRATION DISTRIBUTION €/ABONNÉ 2018
RÉGION D'ANCENIS		47,29 €
BASSIN DE CAMPBON		48,52 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE		37,92 €
VIGNOBLE-GRANDLIEU	Grandlieu	40,01 €
VIGNOBLE-GRANDLIEU	Vignoble	28,35 €*
REGION DE GUÉMÉNÉ-PENFAO		52,56 €
PAYS DE LA MÉE		37,82 €*
REGION DE NORT-SUR-ERDRE		27,29 €*
PAYS DE RETZ		37,45 €
REGION DE PONTCHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS		32,52 €
SILLON DE BRETAGNE		31,30 €
VAL SAINT-MARTIN		41,61 €
atlantic'eau		**38,55 €**

** valeurs provisoires*

Les niveaux de rémunérations constatées dépendent de la densité des abonnés sur le territoire et leur consommation, de la complexité technique de la distribution, ainsi que de l'ancienneté ou de la durée des contrats d'exploitation.

ANNEXE 3

▶ *Grille tarifaire*

Tarifs de base au 1er janvier 2019

TARIFS DE BASE Prime d'abonnement annuelle modulée selon le diamètre du compteur	
15 mm	39,71 €
20 mm	52,10 €
30 mm	108,24 €
40 - 50 mm	172,98 €
60 mm	302,44 €
80-100 mm	529,54 €
150 mm	928,56 €

CONSOMMATION	
0 - 150 m³/an	1,29 €/m³
151 - 1 000 m³/an	1,40 €/m³
1 001 - 10 000 m³/an	1,11 €/m³
au-delà de 10 000 m³/an	1,08 €/m³

Autres tarifs

FUITES
0,62 €/m³

BRANCHEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'HERBAGE	
Prime d'abonnement annuelle	33,31 €
Consommation	1,11 €/m³

ANNEXE 4

► Achats et ventes en gros

VOLUMES ACHETÉS AUX NON ADHÉRENTS	2014	2015	2016	2017	2018	TARIF 2018
CARENE	3 951 084 m³	4 183 534 m³	4 116 464 m³	4 942 577 m³	4 714 530 m³	0,65 €/m³
Nantes Métropole	1 171 878 m³	1 129 999 m³	1 119 246 m³	1 158 894 m³	1 124 217 m³	0,58 €/m³
CAP ATLANTIQUE	179 054 m³	221 663 m³	239 489 m³	173 956 m³	164 440 m³	0,47 €/m³
Vendée Eau	227 511 m³	216 975 m³	230 159 m³	227 830 m³	235 473 m³	–
Châteaubriant	342 025 m³	345 804 m³	382 949 m³	364 904 m³	298 883 m³	–
Redon			121 795 m³	284 870 m³	323 947 m³	0,60 €/m³
Eau du Morbihan			14 770 m³	13 575 m³	7 821 m³	0,61 €/m³
Autres Collectivités	3 579 m³	5 205 m³	2 188 m³	2 222 m³	1 640 m³	0,48 €/m³
atlantic'eau	**5 875 131 m³**	**6 103 180 m³**	**6 227 060 m³**	**7 168 828 m³**	**6 871 356 m3**	

VOLUMES VENDUS AUX NON ADHÉRENTS	2014	2015	2016	2017	2018	TARIF 2018
Nantes Métropole	4 653 035 m³	4 698 874 m³	4 773 860 m³	5 211 606 m³	4 905 777 m³	0,57 €/m³
Vendée Eau	2 414 283 m³	2 294 119 m³	2 751 782 m³	3 288 997 m³	2 808 027 m³	0,43 €/m³
Chateaubriant	1 094 123 m³	1 069 484 m³	1 130 129 m³	1 132 097 m³	1 091 552 m³	0,59 €/m³
Clisson	333 532 m³	329 219 m³	344 345 m³	340 859 m³	353 370 m³	0,43 €/m³
Collectivités du Maine et Loire	454 459 m³	459 822 m³	492 069 m³	538 399 m³	434 938 m³	0,73 €/m³
SIAEP de la Forêt du Theil	304 988 m³	332 545 m³	362 351 m³	350 983 m³	348 114 m³	0,75 €/m³
Eau du Morbihan	2 682 m³	707 m³	1 147 m³	1 268 m³	1 215 m³	1,43 €/m³
atlantic'eau	**9 257 102 m³**	**9 184 770 m³**	**9 855 683 m³**	**10 864 209 m³**	**9 942 993 m3**	

► Achats aux collectivités adhérentes d'atlantic'eau

Le prix de vente d'eau définitif est déterminé par délibérations concordantes d'atlantic'eau et ses collectivités adhérentes suivant la décision modificative de fin d'année de la collectivité productrice. Il est calculé de sorte à assurer l'équilibre du compte d'exploitation de l'année en tenant compte du volume produit au cours de l'année et des charges correspondantes.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs votés pour l'année 2018 par les comités syndicaux pour adoption :

COLLECTIVITÉS	VOLUME D'EAU	TARIF DÉFINITIF 2018 EN €/M³	DATE DÉLIBÉRATION
SIAEP Ancenis	5 182 141 m³	0,349 €	19/06/2019
SIAEP Guémené Penfao	857 849 m³	0,160 €	25/03/2019
SIAEP Pays de la Mée	1 835 859 m³	0,210 €	26/06/2019
SIAEP Val St Martin	1 024 984 m³	0,663 €	12/03/2019
SAEP Nort sur Erdre	5 607 178 m³	0,296 €	10/04/2019
SAEP Pays de Retz	25 423 m³	7,182 €	06/02/2019
SAEP Pontchâteau St Gildas	1 339 928 m³	0,269 €	18/06/2019
SAEP Vignoble-Grandlieu	20 343 044 m³	0,4099 €	27/03/2019

ANNEXE 5

RÉGION D'ANCENIS

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
24 796

NOMBRE D'HABITANTS
58 897

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
1382

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

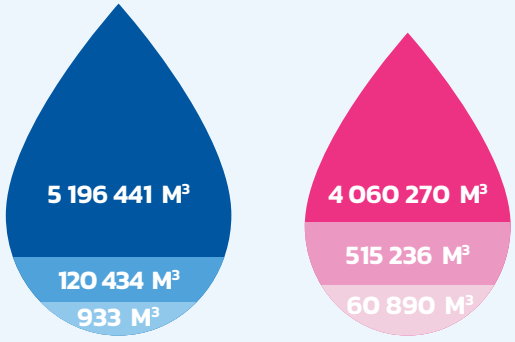

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Ancenis	4130	4141
Couffé	951	943
La Chapelle-Glain	392	392
La Roche-Blanche	485	471
Le Cellier	1493	1513
Le Pin	343	339
Le-Fresne-sur-Loire	439	427
Les Vallons de l'Erdre	2518*	2980
Loireauxence	3284	3235
Mésanger	1790	1796
Montrelais	359	352
Mouzeil	712	724
Oudon	1597	1571
Pannecé	543	540
Pouillé-les-Côteaux	391	374
Riaillé	1007	1001
Saint-Géréon	1429	1441
Teillé	716	699
Vair-sur-Loire	1852	1857
TOTAL	**24 431**	**24 796**

**Hors Freigné*

> Château d'eau de La Barre, 500 m³ le Cellier

PERFORMANCES DU RÉSEAU

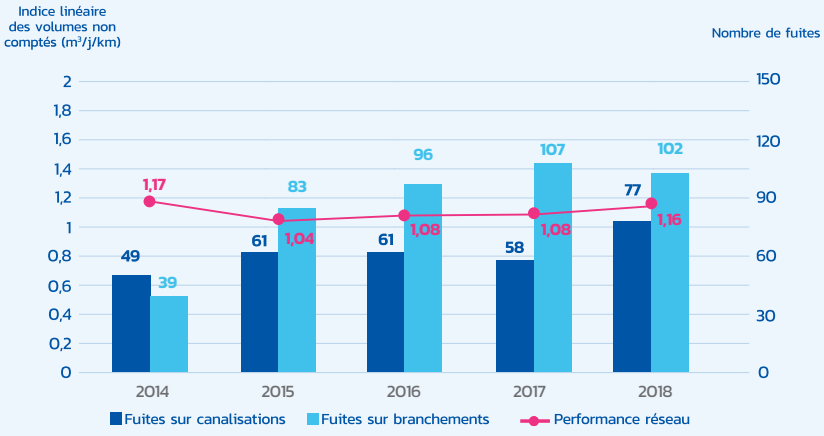

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

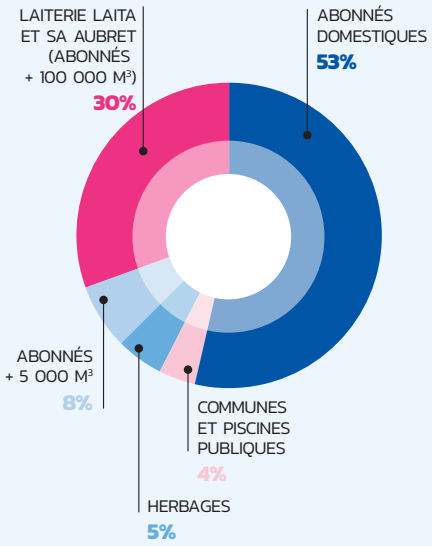

ANNEXE 5

BASSIN DE CAMPBON

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

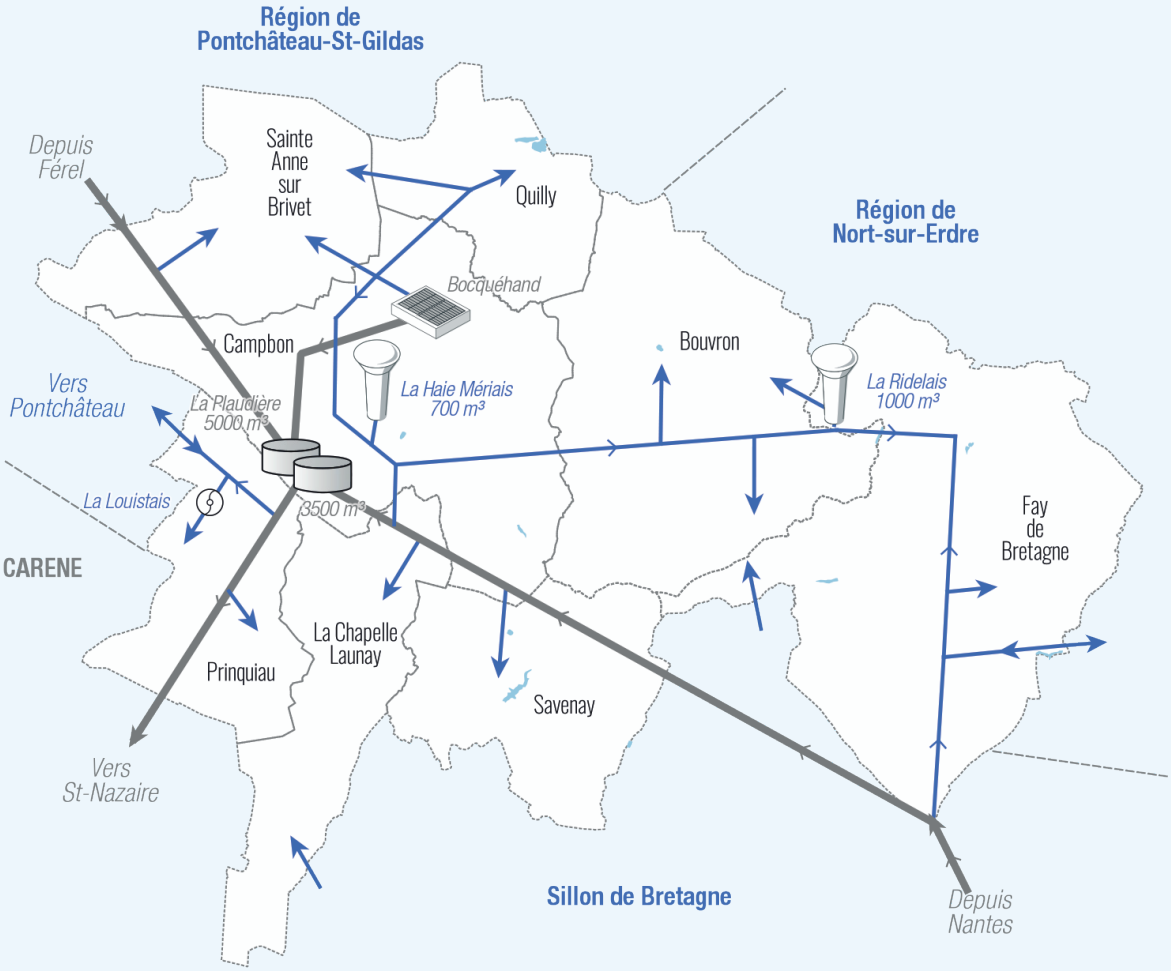

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
12 335

NOMBRE D'HABITANTS
30 806

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
541

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

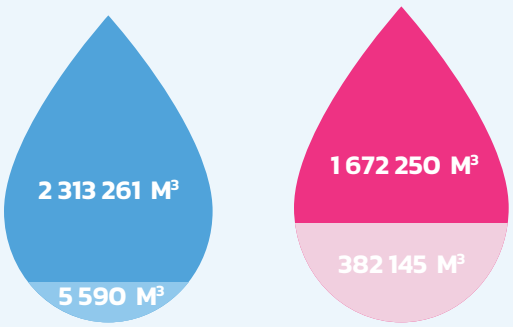

Volumes introduits :

- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :

- des consommateurs
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Bouvron	1 277	1 272
Campbon	1 637	1 647
Fay-de-Bretagne	1 451	1 456
La Chapelle-Launay	1 186	1 209
Prinquiau	1 350	1 342
Quilly	619	627
Sainte-Anne-sur-Brivet	1 169	1 174
Savenay	3 665	3 608
TOTAL	**12 354**	**12 335**

> Château d'eau La Haie-Mériais 700m³, Campbon, rénové en 2009

PERFORMANCES DU RÉSEAU

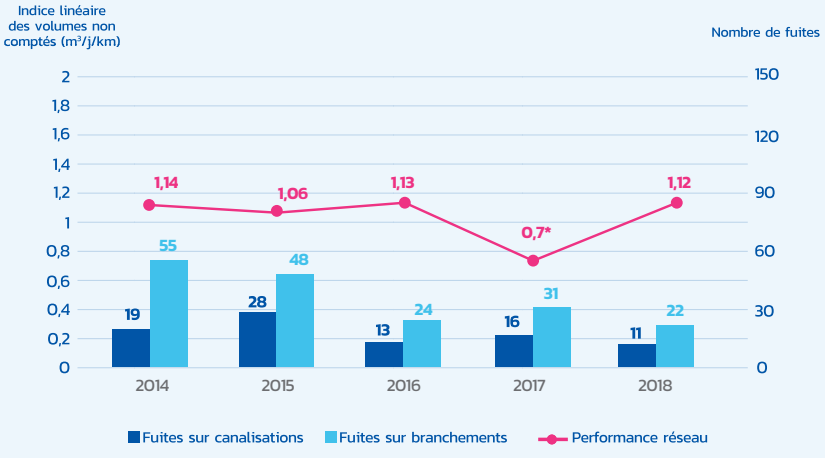

* intégration de Savenay au territoire de Campbon pour l'année 2017

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

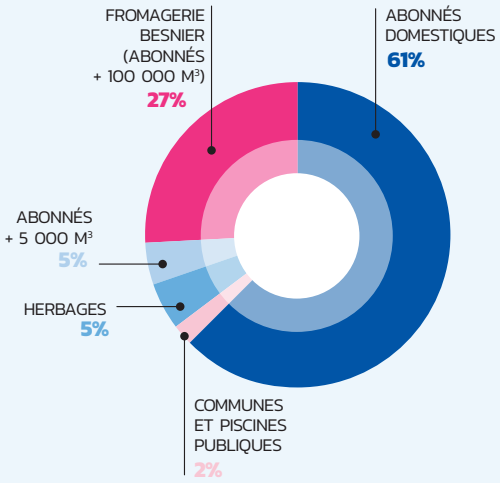

ANNEXE 5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

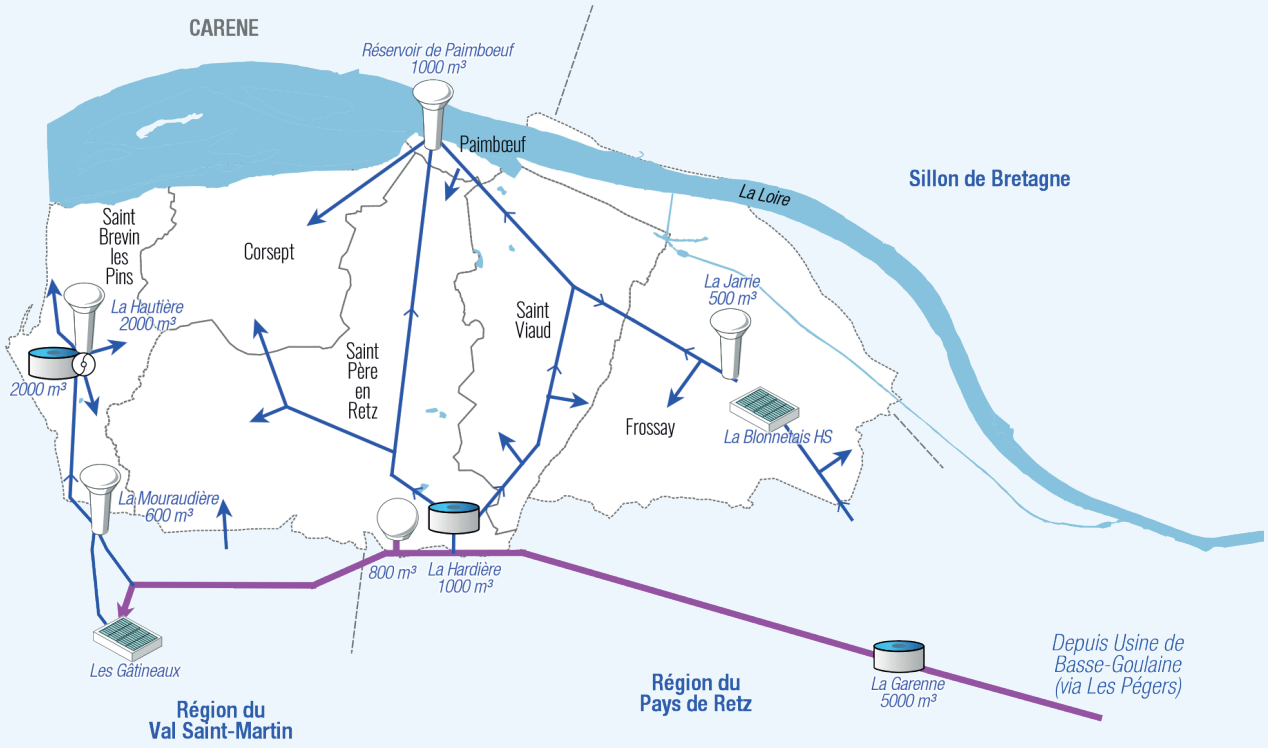

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
17 254

NOMBRE D'HABITANTS
30 585

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
494

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

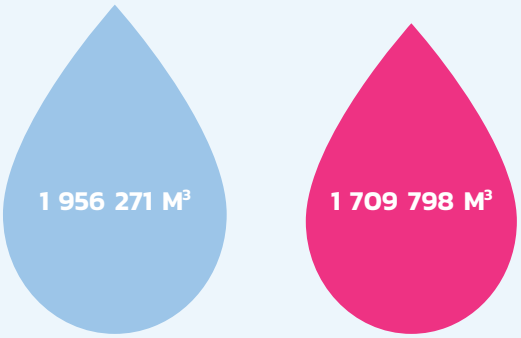

Volumes introduits :
par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
des consommateurs

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Corsept	982	992
Frossay	1 200	1 236
Paimboeuf	1 557	1 593
Saint-Brevin-les-Pins	9 697	10 454
Saint-Père-en-Retz	1 810	1 884
Saint-Viaud	1 028	1 095
TOTAL	**16 274**	**17 254**

> Château d'eau La Hautière, 2 000 m³
Saint-Brévin-les-Pins, rénové en 2017

PERFORMANCES DU RÉSEAU

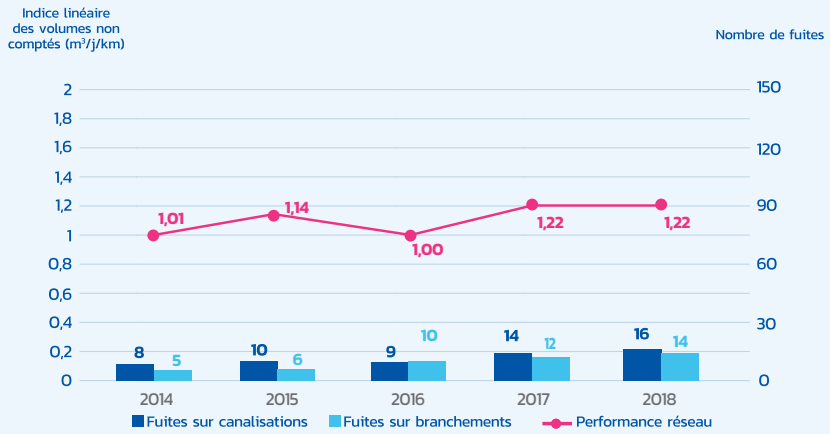

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

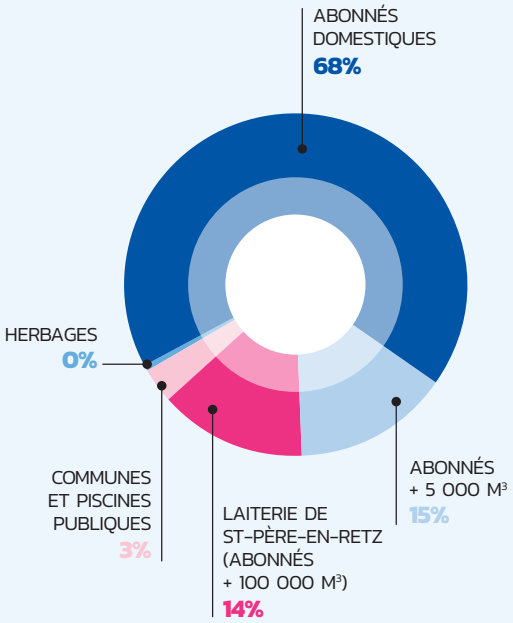

ANNEXE 5

RÉGION DE GRANDLIEU

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

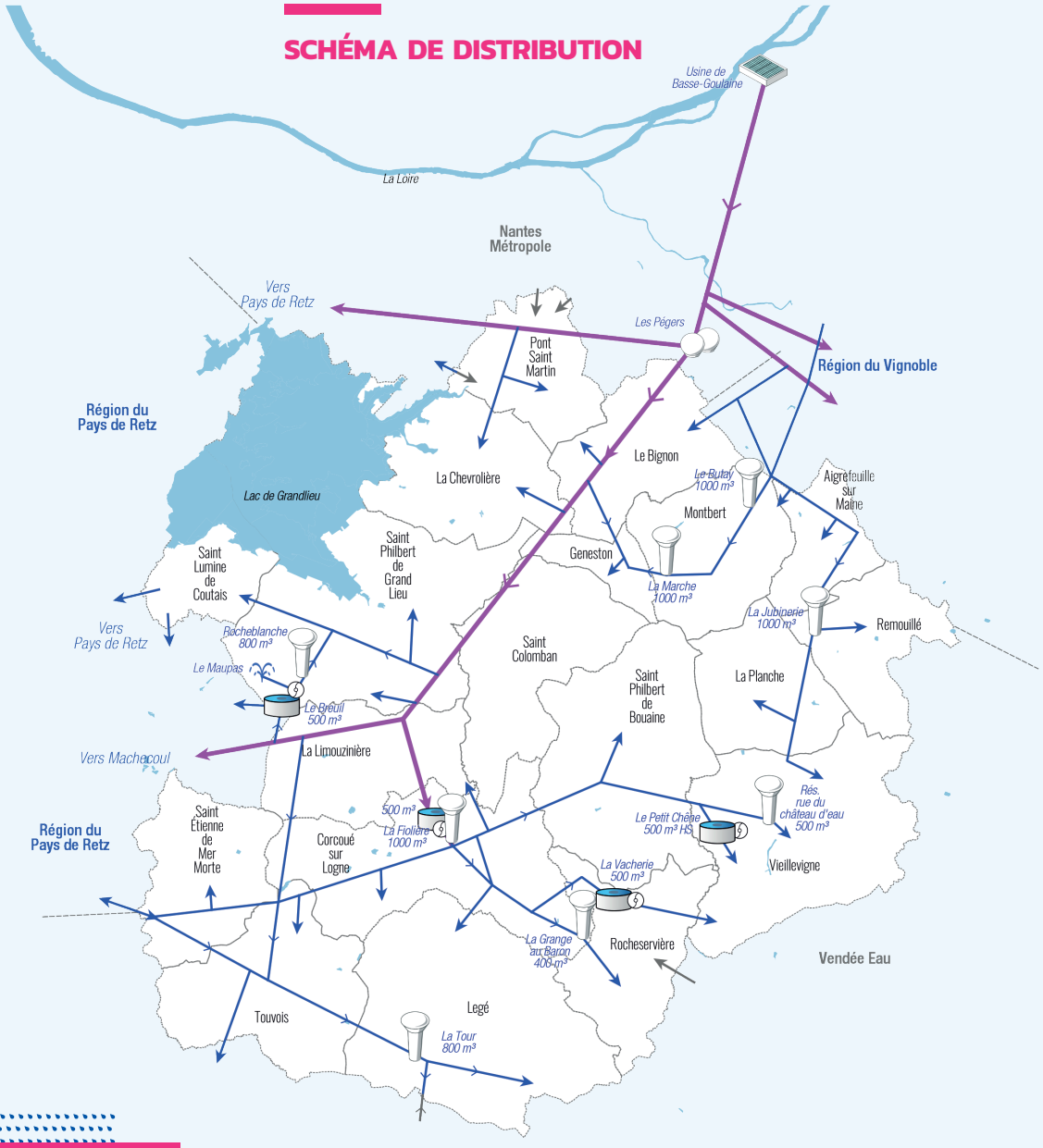

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
28 616

NOMBRE D'HABITANTS
73 495

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
1 173

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

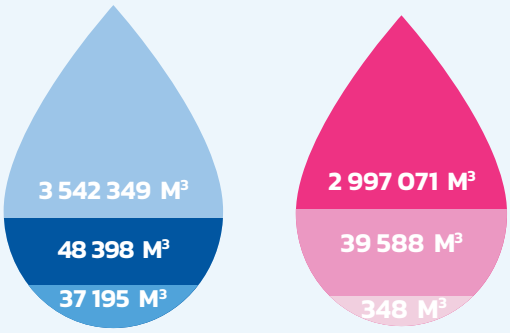

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Aigrefeuille-sur-Maine	1 591	1 638
Corcoué-sur-Logne	1 162	1 165
Geneston	1 457	1 475
La Chevrolière	2 378	2 496
La Limouzinière	881	896
La Planche	1 070	1 101
Le Bignon	1 562	1 645
Legé	1 826	1 930
Montbert	1 170	1 248
Pont-Saint-Martin	2 574	2 676
Remouillé	776	814
Rocheservière	1 270	1 383
Saint-Aignan-de-Grandlieu (bout de réseau)	8	7
Saint-Colomban	1 200	1 271
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	660	675
Saint-Lumine-de-Coutais	819	893
Saint-Philbert-de-Bouaine	1 216	1 328
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	3 397	3 658
Touvois	668	715
Vieillevigne	1 480	1 604
TOTAL	**27 165**	**28 616**

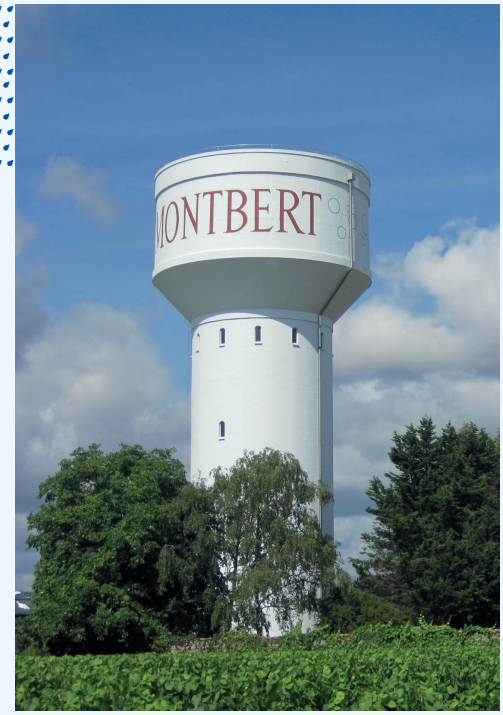

> Château d'eau du Butay à Montbert – 1 000 m³ – 2014

PERFORMANCES DU RÉSEAU

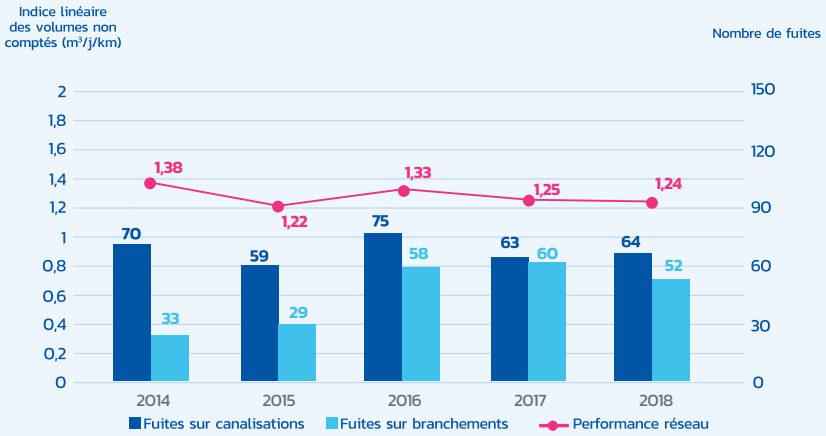

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

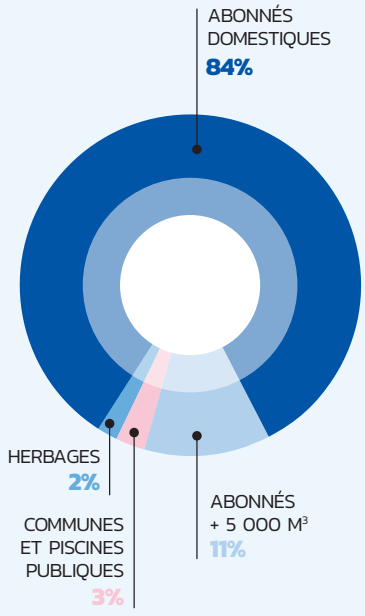

ANNEXE 5

RÉGION DE GUÉMENÉ-PENFAO

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

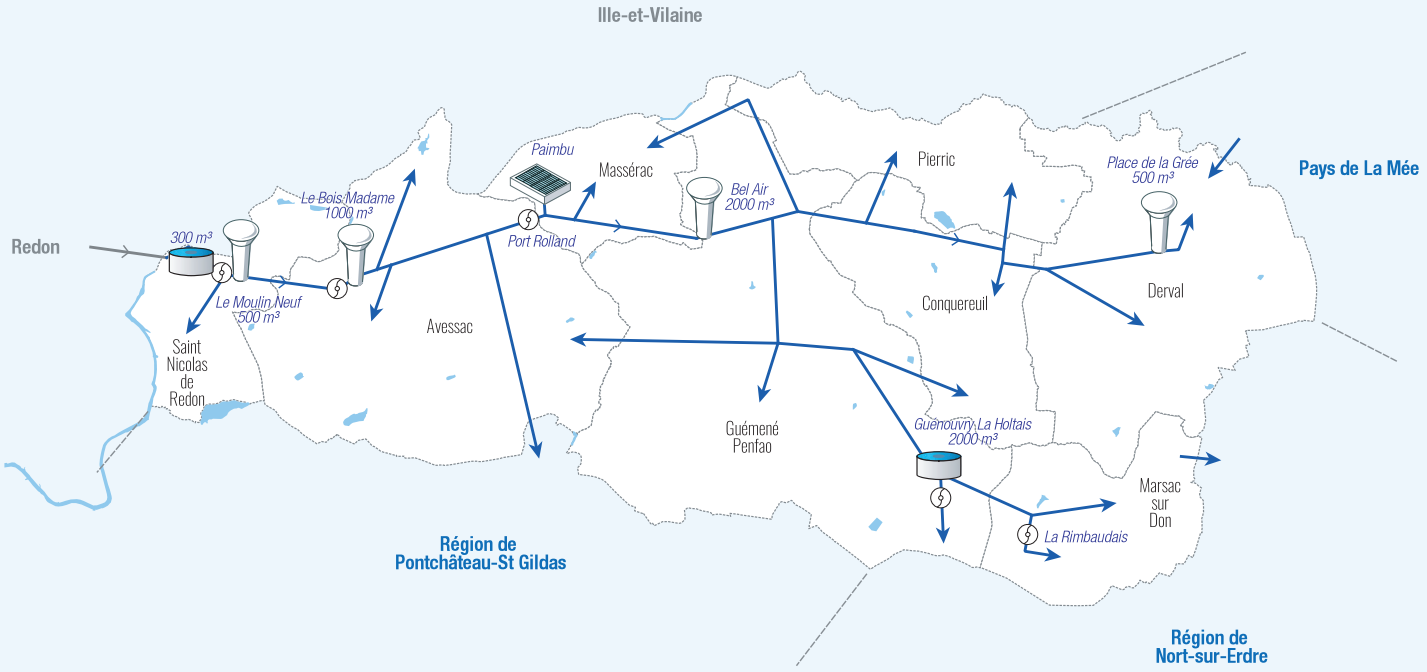

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
8 512

NOMBRE D'HABITANTS
19 351

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
569

► *Bilan hydraulique du territoire :*

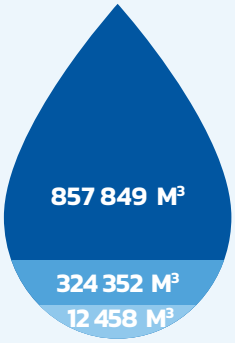

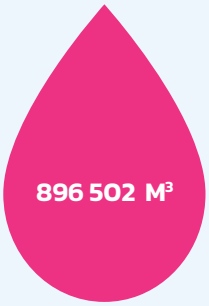

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Avessac	1 022	1 012
Conquereuil	517	508
Derval	1 508	1 504
Guémené-Penfao	2 604	2 580
Marsac-sur-Don	698	683
Massérac	388	378
Pierric	494	482
Saint-Nicolas-de-Redon	1 362	1 365
TOTAL	**8 593**	**8 512**

> Château d'eau Le Moulin Neuf, 500 m³, rénové en 2017, Saint-Nicolas-de-Redon

PERFORMANCES DU RÉSEAU

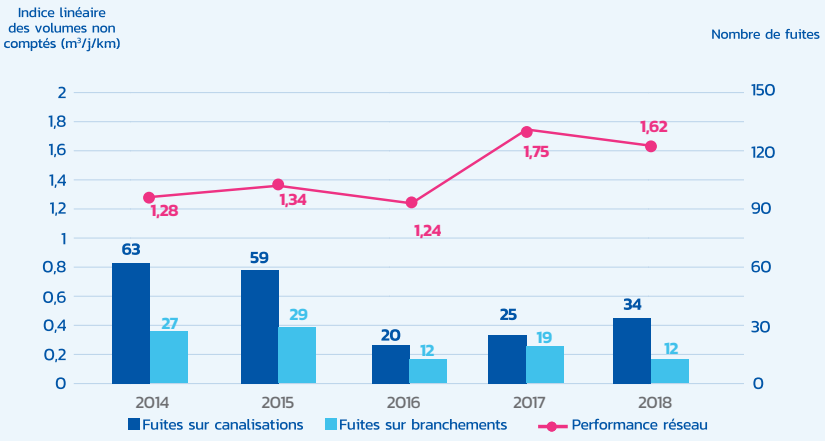

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

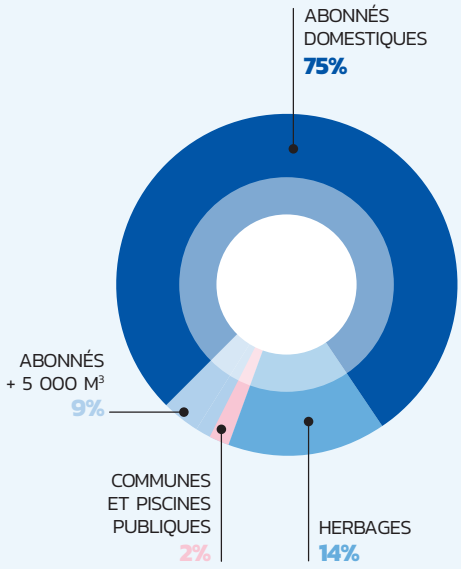

ANNEXE 5

PAYS DE LA MÉE

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

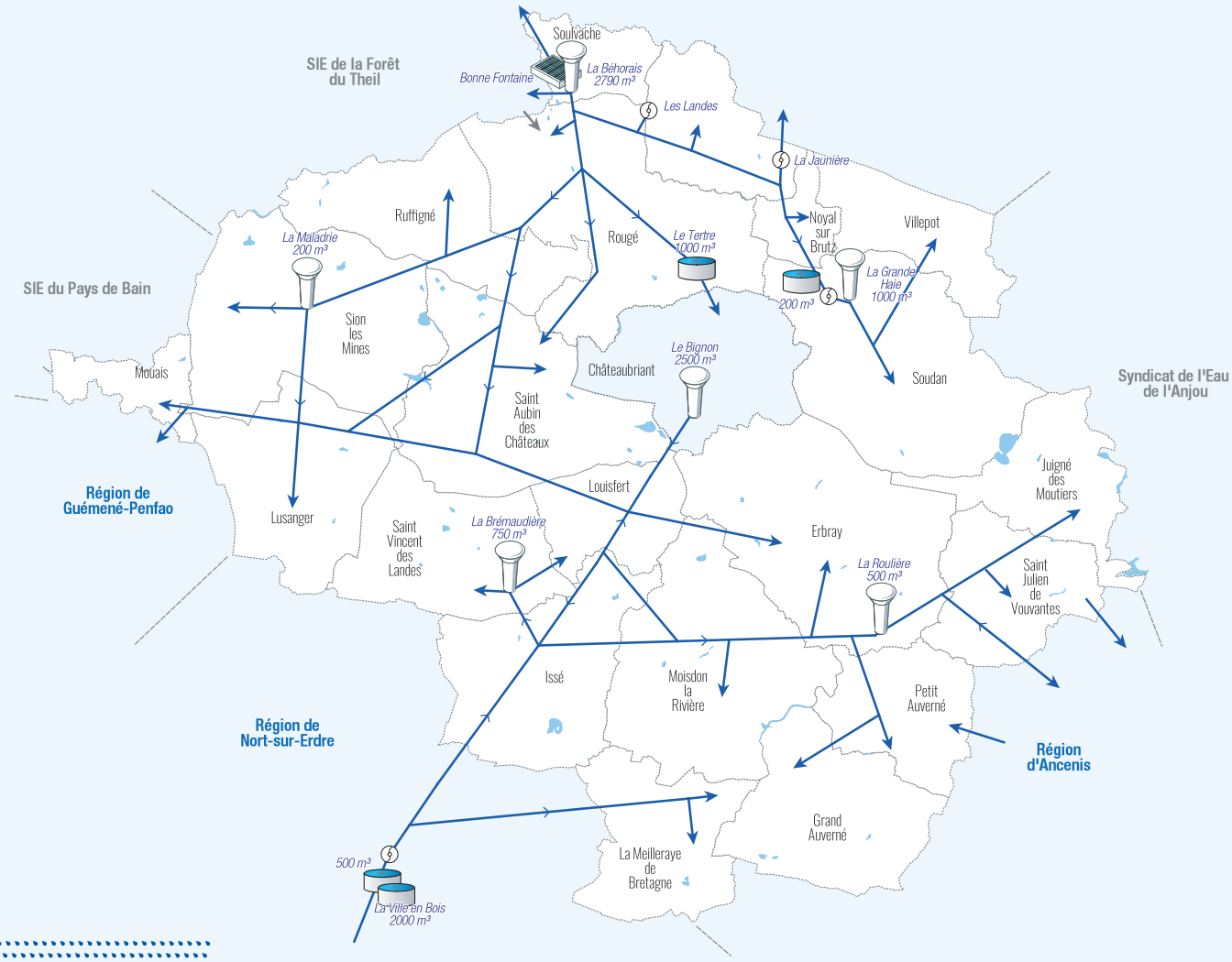

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
11 500

NOMBRE D'HABITANTS
25 770

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
1060

► *Bilan hydraulique du territoire :*

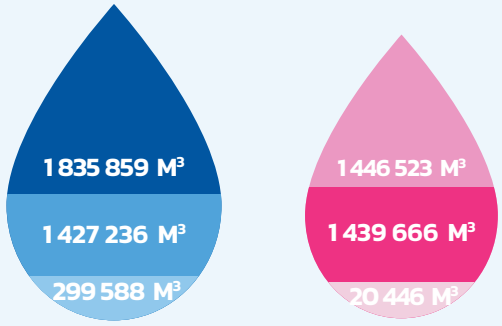

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Abbaretz (secteur Mée)	334	338
Erbray	1 224	1 230
Fercé	220	216
Grand-Auverné	356	362
Issé	827	834
Juigné-des-Moutiers	175	169
La Meilleraye-de-Bretagne	669	684
Louisfert	422	424
Lusanger	484	484
Moisdon-la-Rivière	908	909
Mouais	181	179
Noyal-sur-Brutz	232	224
Petit-Auverné	181	184
Rougé	969	962
Ruffigné	327	320
Saint-Aubin-des-Châteaux	753	745
Saint-Julien-de-Vouvantes	411	409
Saint-Vincent-des-Landes	639	644
Sion-les-Mines	858	856
Soudan	869	844
Soulvache	189	184
Villepot	305	299
TOTAL	**11 533**	**11 500**

> Bâche d'Abbaretz, 2000 m³, 2009

PERFORMANCES DU RÉSEAU

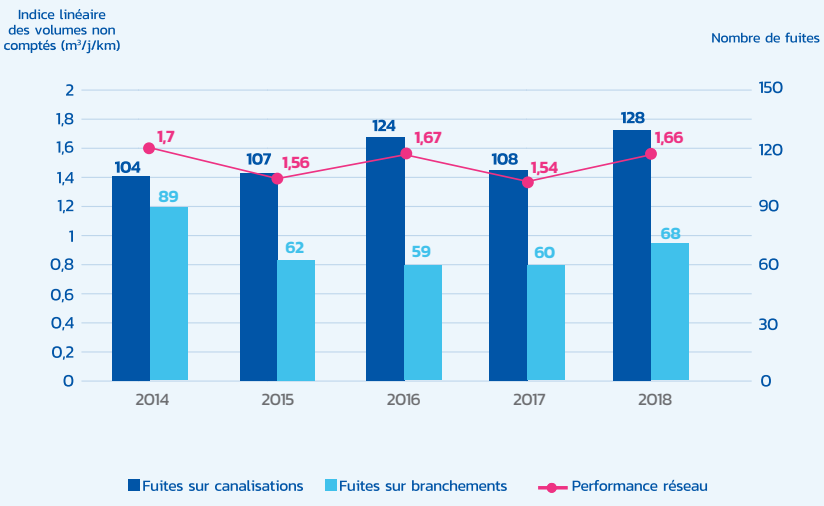

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

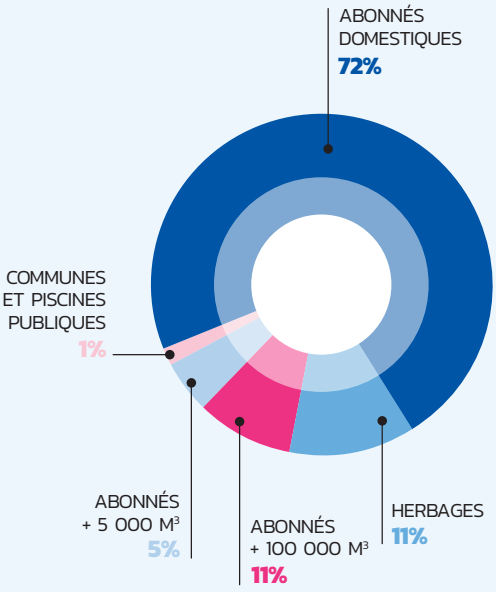

ANNEXE 5

RÉGION DE NORT-SUR-ERDRE

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
34 433

NOMBRE D'HABITANTS
82 784

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
1594

► *Bilan hydraulique du territoire :*

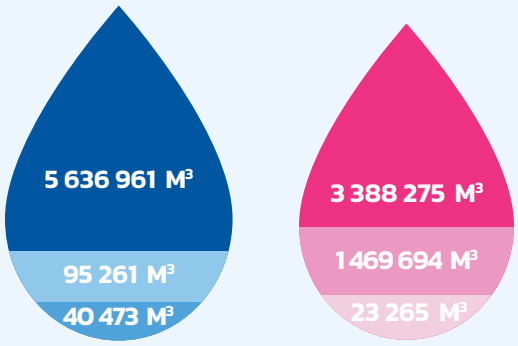

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Abbaretz (secteur Nort)	557	581
Blain	4 395	4 428
Casson	863	946
Grandchamps-des-Fontaines	2 259	2 391
Héric	2 265	2 392
Jans	568	600
Joué-sur-Erdre	1 083	1 139
La Chevallerais	543	558
La Grigonnais	639	676
Le Gâvre	786	814
Les Touches	892	927
Ligné	1 856	1 961
Nort-sur-Erdre	3 715	3 934
Notre-Dame-des-Landes	830	885
Nozay	1 922	1 938
Petit-Mars	1 373	1 480
Puceul	488	490
Saffré	1 469	1 586
Saint-Mars-du-Désert	1 821	1 979
Sucé-sur-Erdre	2 806	3 025
Trans-sur-Erdre	377	413
Treffieux	383	424
Vay	789	866
TOTAL	**32 679**	**34 433**

> Château d'eau de La Goulière, 2500 m³, Saint-Mars-du-Désert, 2012

PERFORMANCES DU RÉSEAU

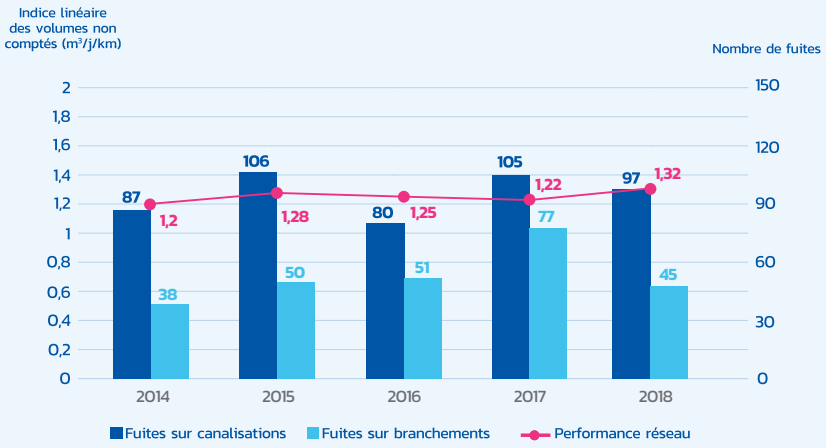

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

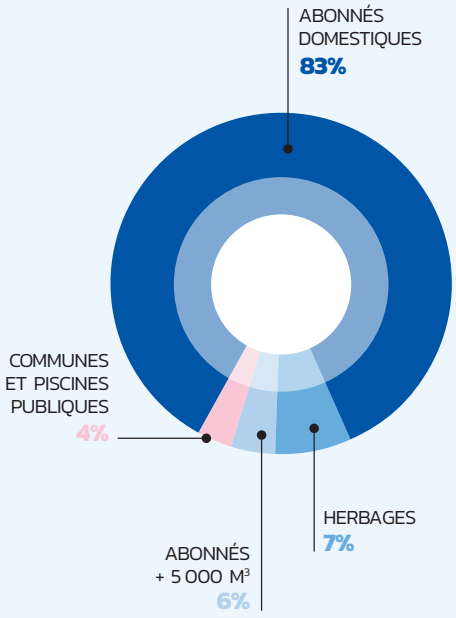

ANNEXE 5

RÉGION DE PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

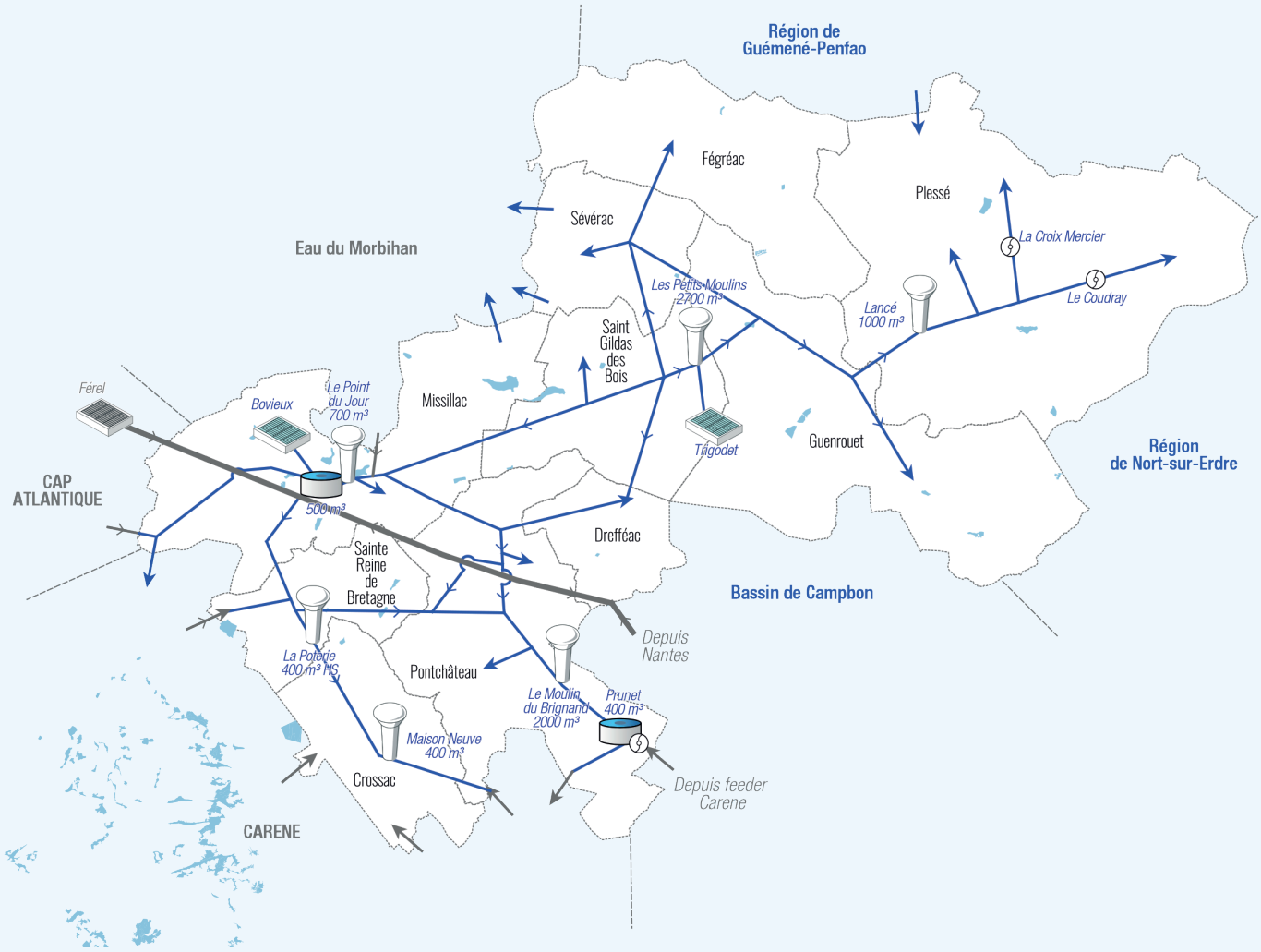

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
17 251

NOMBRE D'HABITANTS
40 771

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
724

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

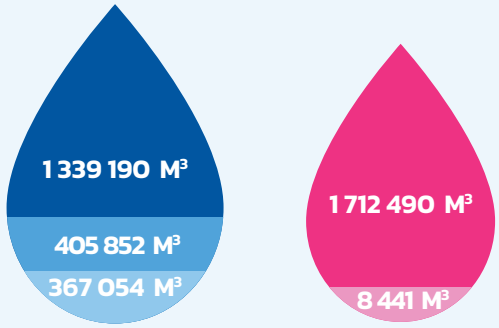

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Crossac	1268	1269
Drefféac	910	912
Fégréac	491	506
Guenrouet	1657	1646
Missillac	2333	2343
Plessé	2343	2361
Pontchâteau	4796	4825
Sainte-Reine-de-Bretagne	1008	1008
Saint-Gildas-des-Bois	1537	1550
Sévérac	837	831
TOTAL	**17 180**	**17 251**

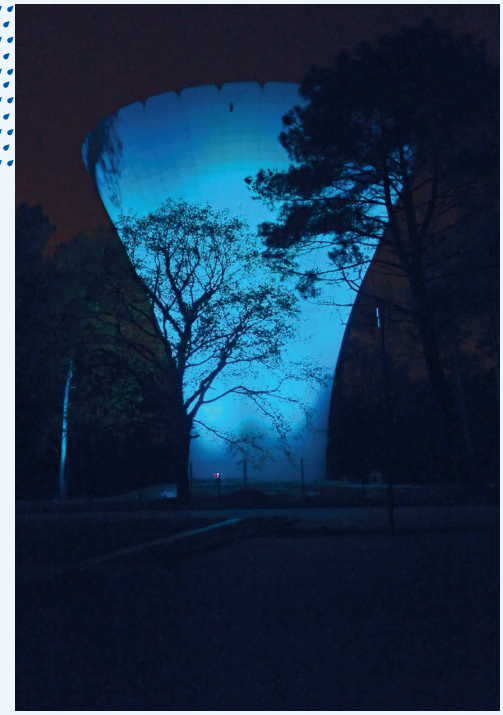

> Château d'eau Les Petits-Moulins, 2 700 m³,Saint-Gildas-des-Bois, éclairé de nuit

PERFORMANCES DU RÉSEAU

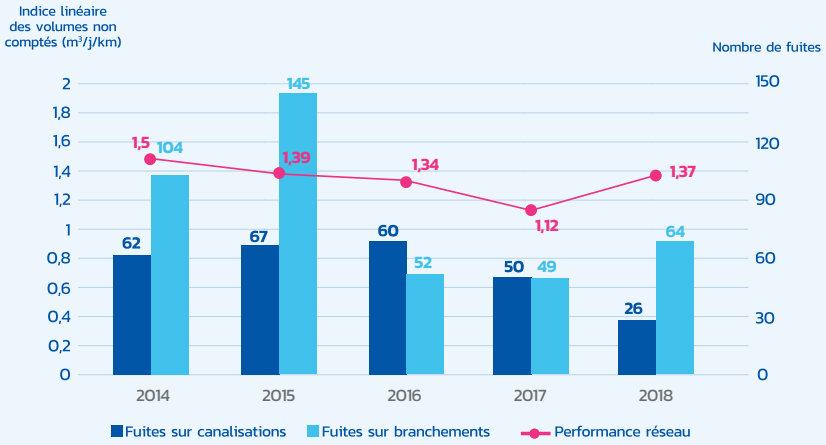

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

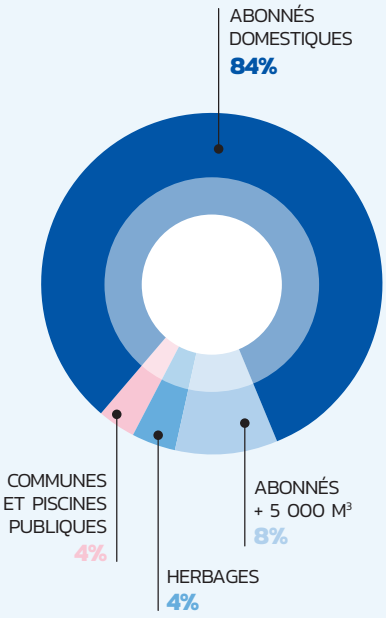

ANNEXE 5

PAYS DE RETZ

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

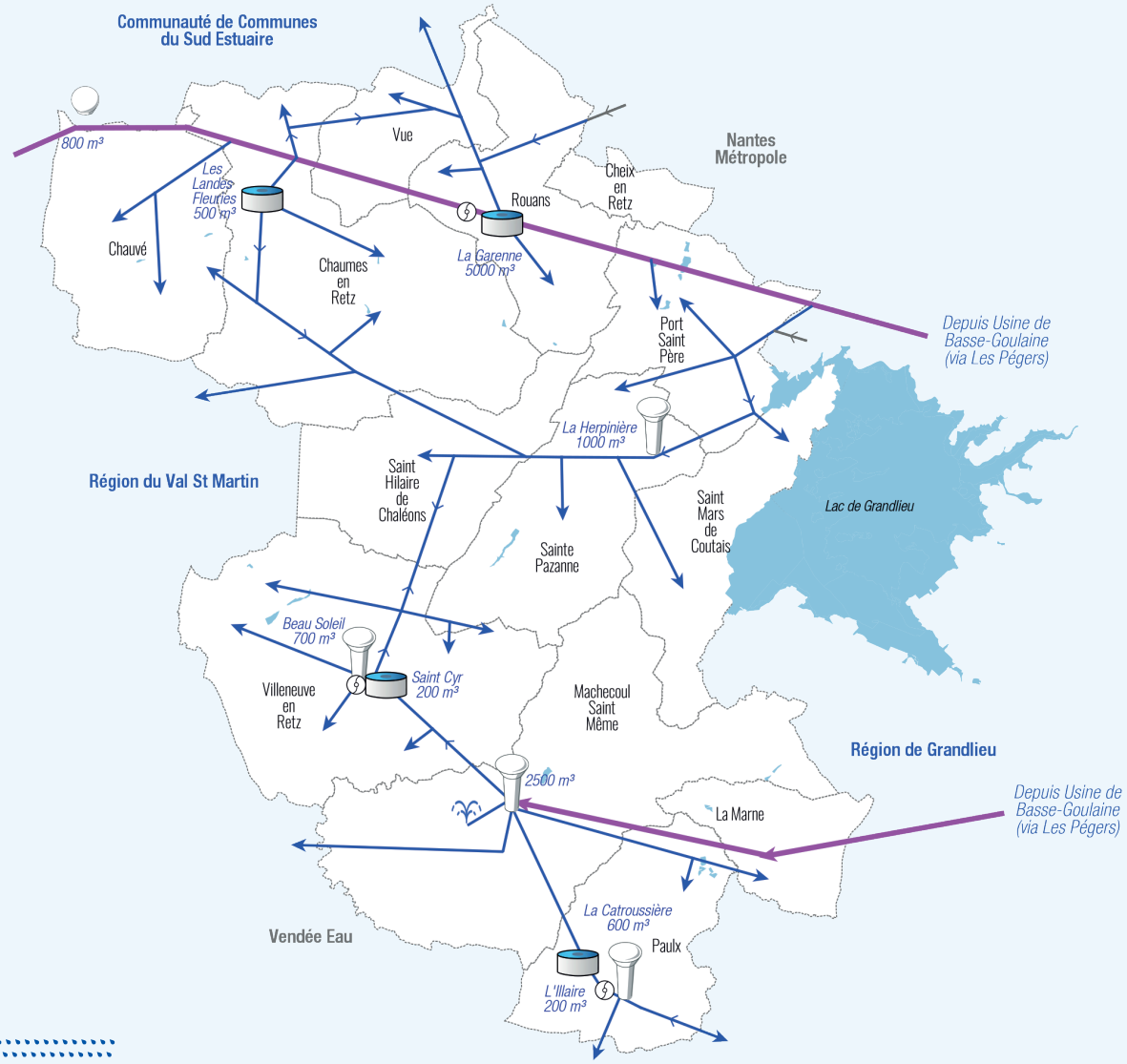

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
19 397

NOMBRE D'HABITANTS
46 191

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
944

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

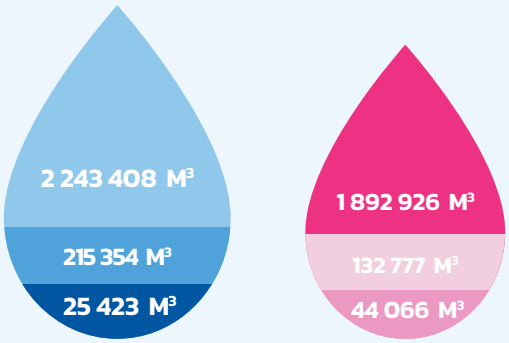

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Chaumes-en-Retz	2845	2946
Chauvé	1175	1229
Cheix-en-Retz	414	437
La Marne	625	634
Le Pellerin (bout de réseau)	15	18
Machecoul-Saint-Même	3306	3405
Paulx	772	791
Port-Saint-Père	1135	1197
Rouans	1122	1227
Sainte-Pazanne	2605	2746
Saint-Hilaire-de-Chaléons	869	930
Saint-Mars-de-Coutais	953	973
Villeneuve-en-Retz	2121	2200
Vue	633	664
TOTAL	**18590**	**19397**

> Château d'eau de Beau Soleil, 700 m³, Villeneuve-en-Retz (St Cyr), rénové en 2016.

PERFORMANCES DU RÉSEAU

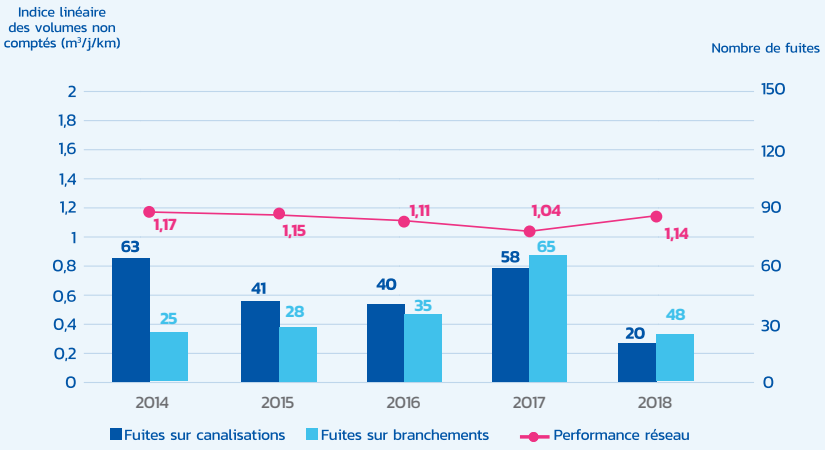

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

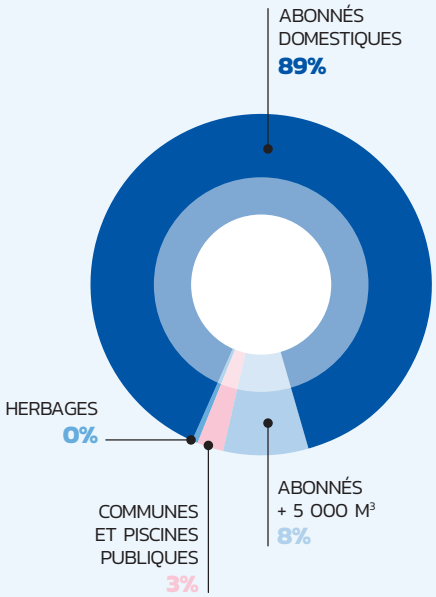

ANNEXE 5

SILLON DE BRETAGNE

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

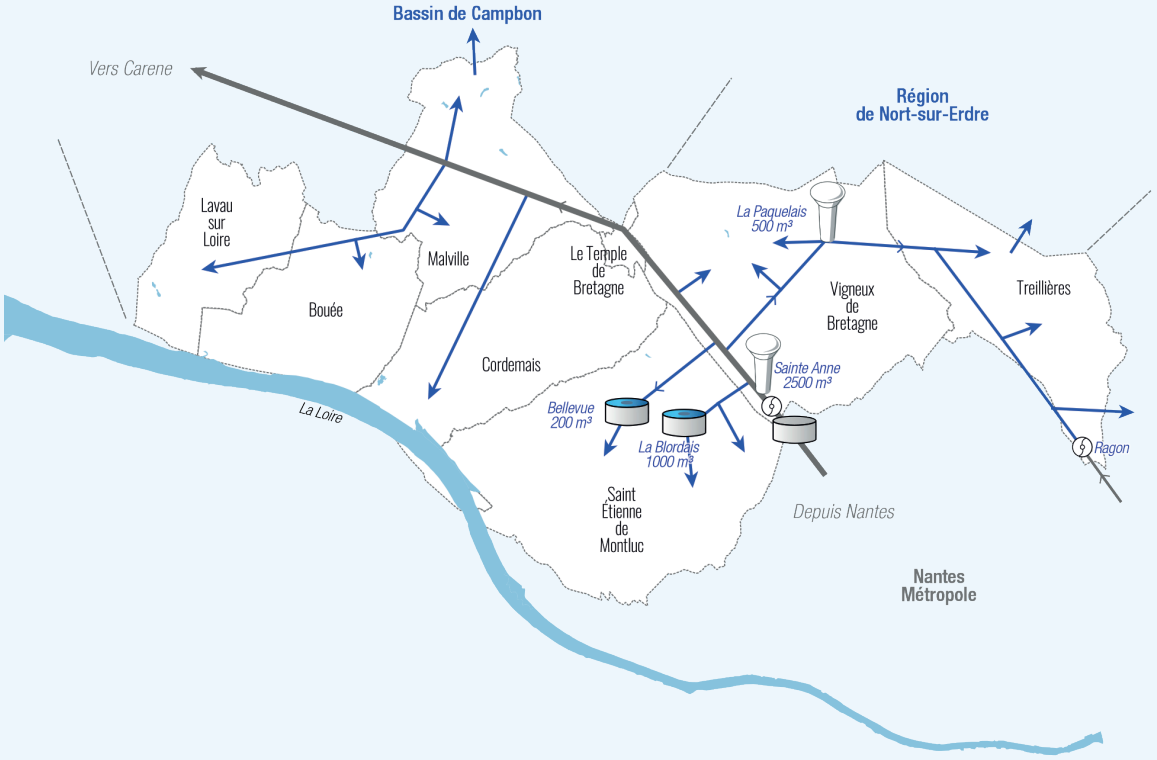

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
13 945

NOMBRE D'HABITANTS
33 419

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
570

► *Bilan hydraulique du territoire :*

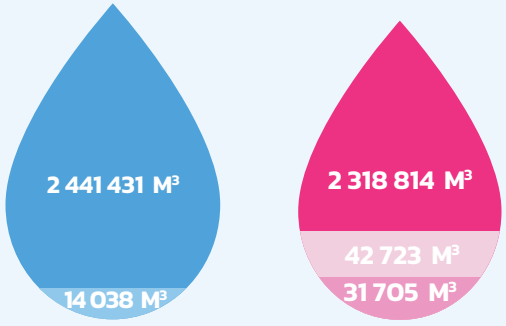

Volumes introduits :
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Bouée	403	424
Cordemais	1467	1467
Lavau-sur-Loire	350	345
Le Temple-de-Bretagne	760	776
Malville	1440	1487
Saint-Étienne-de-Montluc	3029	3163
Treillières	3566	3802
Vigneux-de-Bretagne	2405	2481
TOTAL	**13420**	**13945**

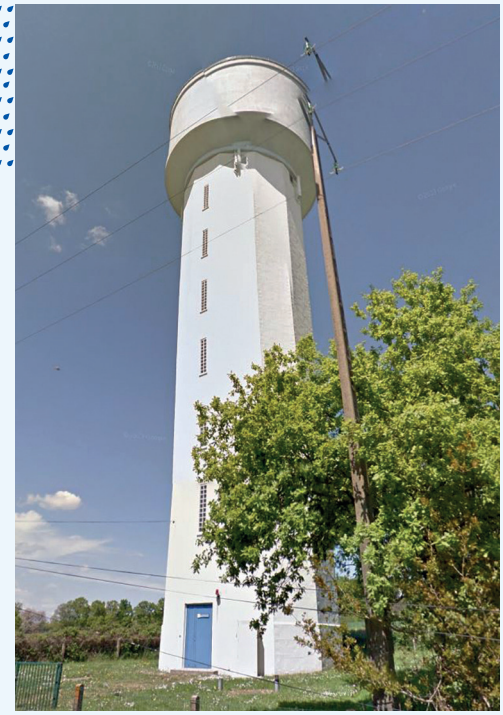

> Château d'eau La Paquelais à Vigneux-de-Bretagne – 500 m³ – 2017

PERFORMANCES DU RÉSEAU

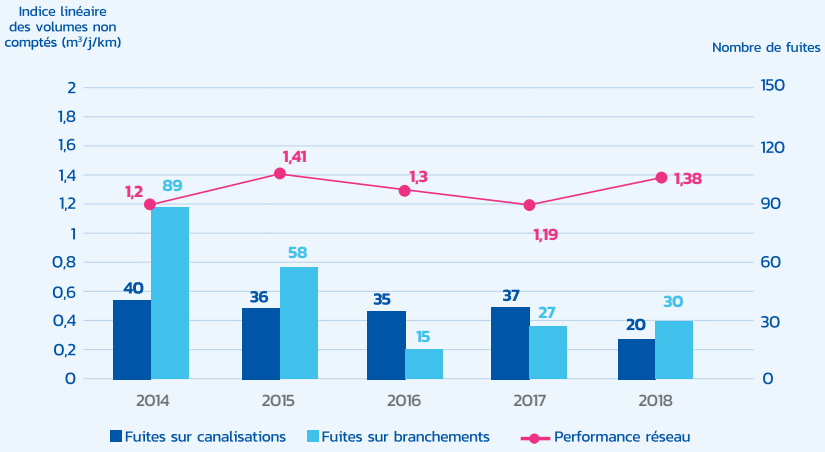

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

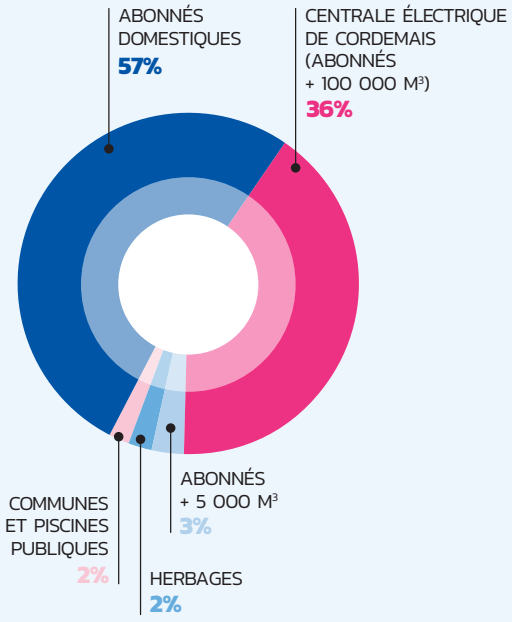

ANNEXE 5

RÉGION DU VAL SAINT-MARTIN

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
28 415

NOMBRE D'HABITANTS
30 098

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
584

▶ *Bilan hydraulique du territoire :*

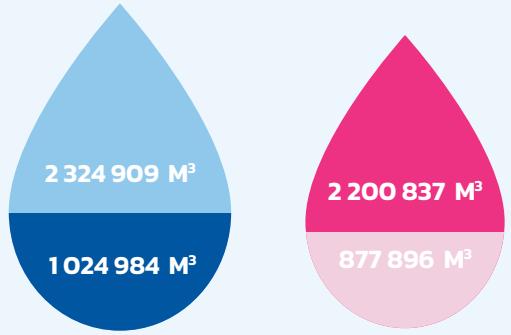

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
La Bernerie-en-Retz	3212	3336
La Plaine-sur-Mer	4039	4167
Les Moutiers-en-Retz	1537	1608
Pornic	11343	11997
Préfailles	2028	2054
Saint-Michel-Chef-Chef	5072	5253
TOTAL	**27231**	**28415**

> Château d'eau de Rogère, 1000 m³, La Bernerie-en-Retz, rénové en 2016

PERFORMANCES DU RÉSEAU

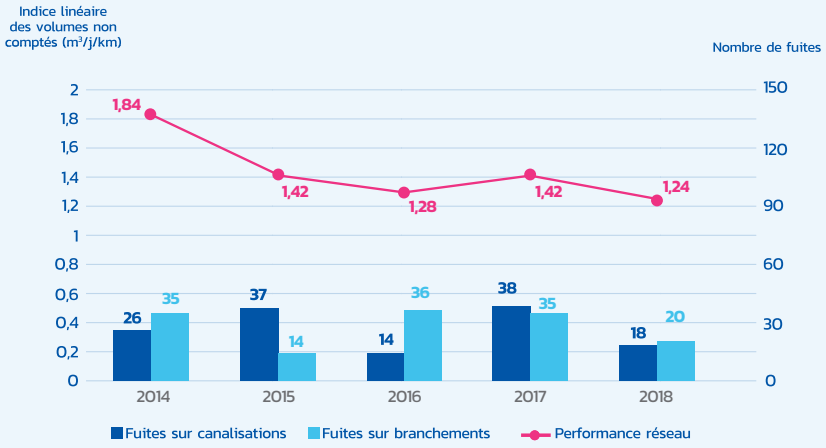

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

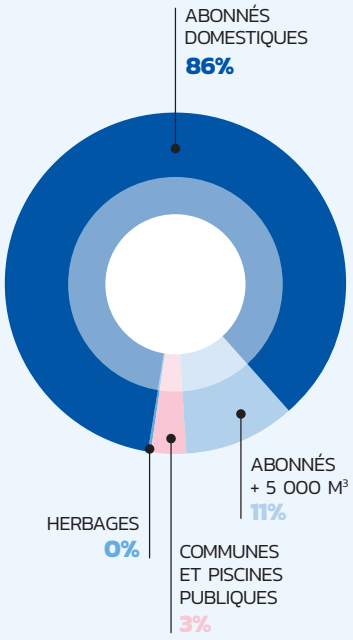

ANNEXE 5

RÉGION DU VIGNOBLE

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

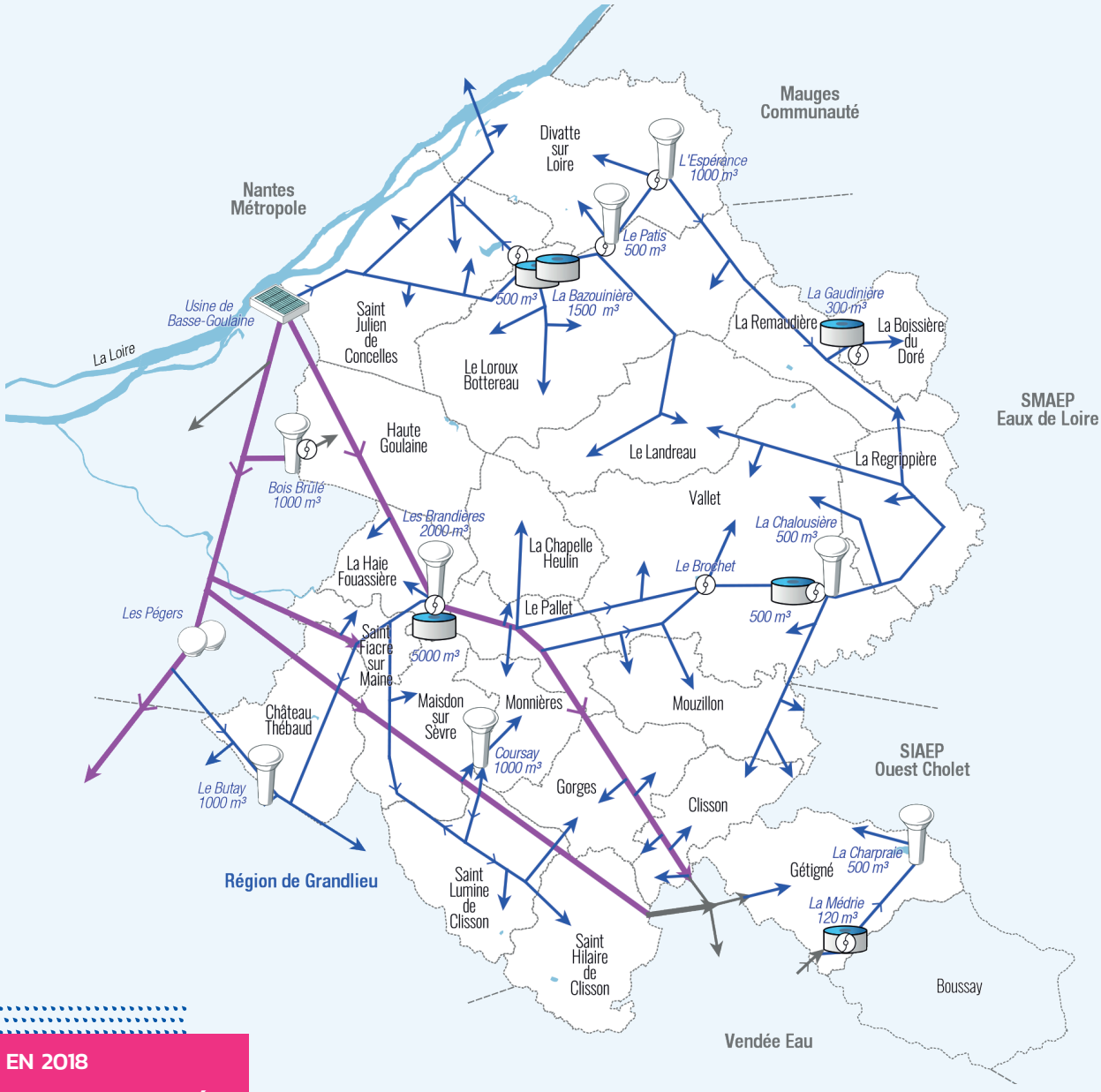

EN 2018

NOMBRE D'ABONNÉS
34 524

NOMBRE D'HABITANTS
81 147

KM DE RÉSEAU HORS FEEDER
1 178

► *Bilan hydraulique du territoire :*

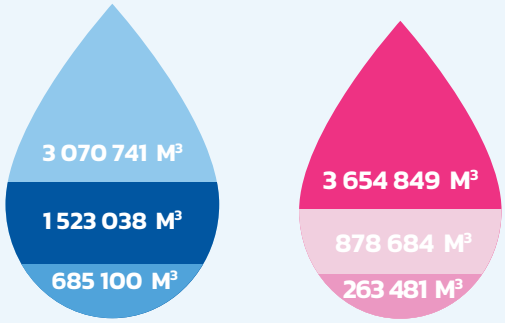

Volumes introduits :
- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités extérieures
- par import depuis d'autres territoires d'atlantic'eau ou via le transport

Volumes à destination :
- des consommateurs
- des collectivités extérieures
- d'autres territoires d'atlantic'eau

ABONNÉS

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2017	NOMBRE D'ABONNÉS EN 2018
Château-Thébaud	1264	1296
Divatte-sur-Loire	2971	3086
Gétigné	1602	1647
Gorges	1807	1933
Haute-Goulaine	2399	2496
La Boissière-du-Doré	388	402
La Chapelle-Heulin	1258	1342
La Haie-Fouassière	1928	2011
La Regrippière	599	626
La Remaudière	460	485
Le Landreau	1173	1254
Le Loroux-Bottereau	3417	3629
Le Pallet	1359	1418
Maisdon-sur-Sèvre	1206	1277
Monnières	919	959
Mouzillon	1122	1139
Saint-Fiacre-sur-Maine	531	561
Saint-Hilaire-de-Clisson	882	925
Saint-Julien-de-Concelles	2908	3197
Saint-Lumine-de-Clisson	812	882
Vallet	3629	3944
Vertou (bout de réseau)	14	15
TOTAL	**32634**	**34524**

> Château d'eau La Chalousière, 500m³, Vallet. 2008

PERFORMANCES DU RÉSEAU

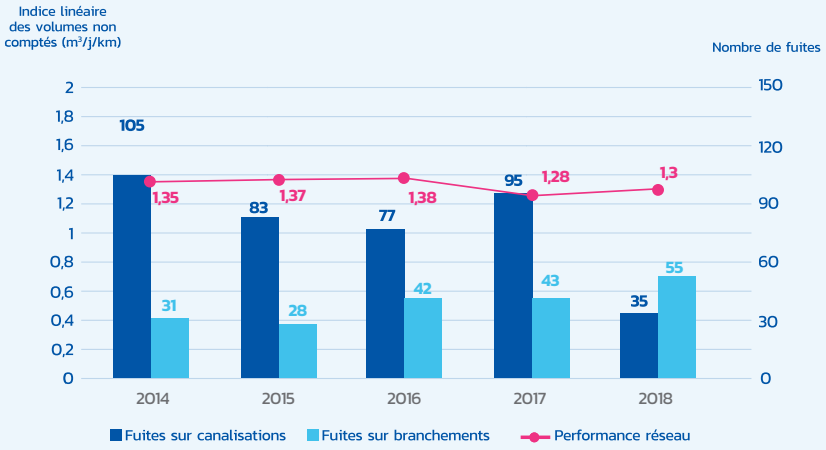

CONSOMMATION D'EAU POTABLE

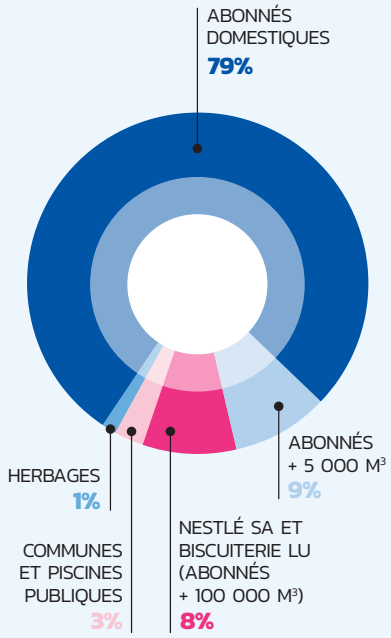

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne *(estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).*

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

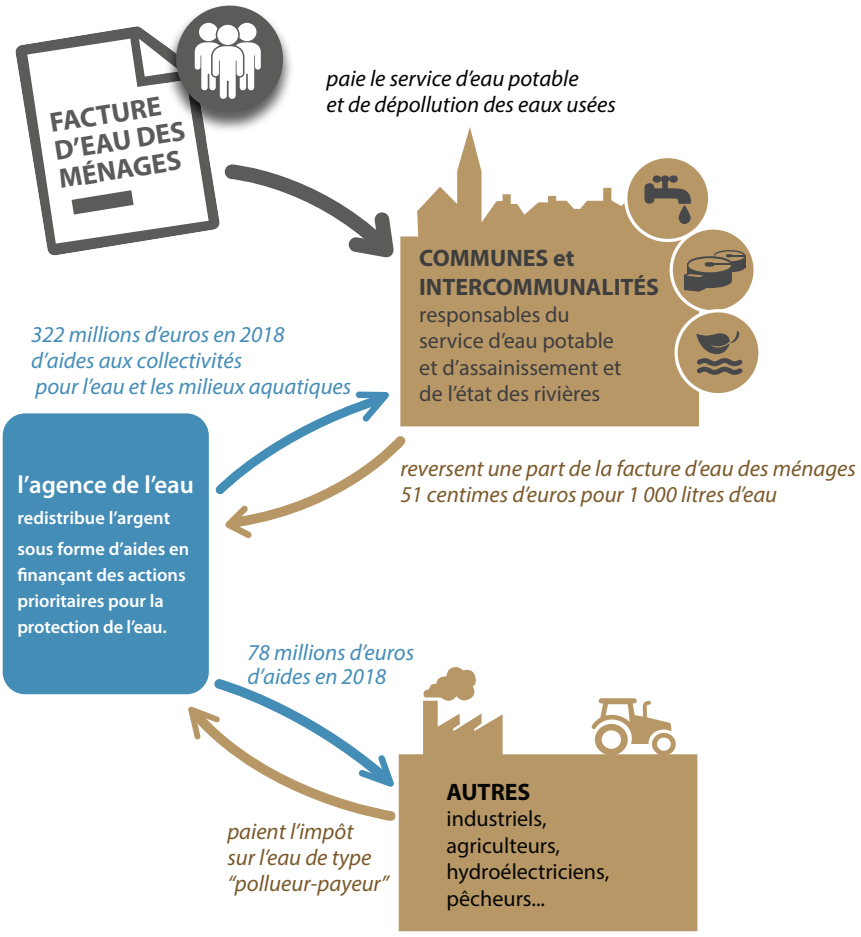

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,74 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,32 €
de redevance de pollution payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés

70,48 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*

6,20 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,64 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

2,02 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants

6,87 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,73 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne

4,54 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

46,66 €
aux collectivités **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales,** dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales

10,75 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation**

12,71 €
aux collectivités rurales et urbaines **pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,** *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages*

0,79 €
pour la coopération internationale

15,13 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,** *en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

9,42 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)*

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

• 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
• 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
• L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

• La révision du 10e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
• Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
• Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

• 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
• 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
• 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

• Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

• L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
• Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
• Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

• En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
• Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

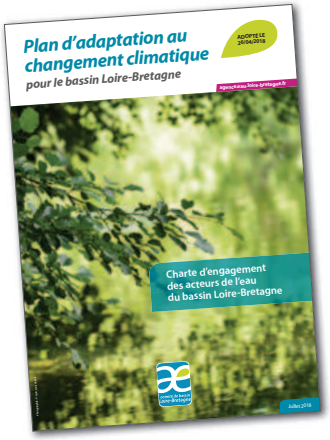

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions**.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

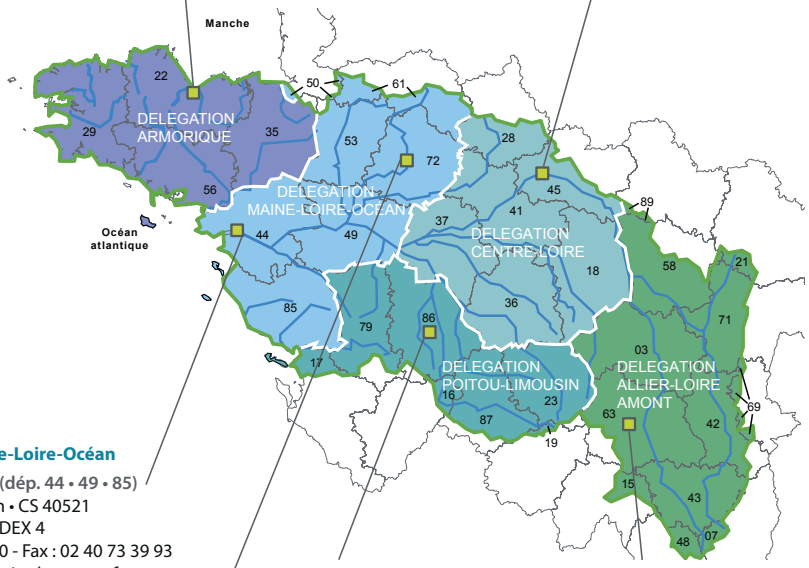

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

DTP669 • Conception et réalisation : DIC-AELB • mars 2019
Impression : Groupe Jouve - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

LES AGENCES DE L'EAU

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

olempora.com